

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
COMMUNE DE VERSOIX

---

# Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1992

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1992 au 31 mars 1993  
présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif



Couverture  
Le vieux port

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier**

**de l'exercice 1992**

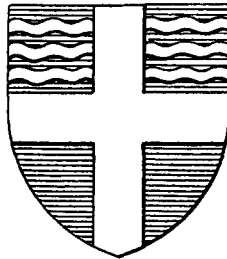
pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1992 au 31 mars 1993

présenté au

CONSEIL MUNICIPAL

par le

CONSEIL ADMINISTRATIF



# CONSEIL MUNICIPAL

élu le 24 mars 1991

Entré au Conseil en:

## PARTI RADICAL

MM. Alessi Didier	1983
Courtois Michel (démission: le 31.7.92)	1979
May Samuel	1963 et 1975
M <sup>mes</sup> Robas Michèle (élue le 21.9.92)	1992
Schneckenburger Janine	1983
M. Zolliker Michel	1983

## PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

M <sup>me</sup> Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984
Smulders Robertus	1987
Warynski Michel	1991

## PARTI LIBÉRAL

MM. Forestier Eric (élu le 21.9.92)	1992
Fritz Jacques	1987
M <sup>me</sup> Genequand Sylvie	1985
MM. Lacroix Raymond	1979
Lembo Saverio (démission: le 31.7.92)	1991
Widmer Jean-Pierre	1991

## ENTENTE COMMUNALE

MM. Bürk Jean-Pierre	1991
Jaeggle Michel	1983
Meyll Pierre	1975

## PARTI SOCIALISTE

M <sup>me</sup> Augsburg Maryse	1989
M. Demierre Yves	1991

## PARTI ÉCOLOGIQUE GENEVOIS

MM. Mazzone Sergio	1991
Sauter Jean-François	1991

## HORS PARTI

M. Conti Daniel	1979
-----------------	------

## BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1992-1993

Président: M. Jacques Fritz  
Vice-président: M. Michel Jaeggle  
Secrétaire: M. Léonard Pouilly

# COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## 1) Commissions permanentes

**Commission d'aménagement et d'urbanisme:** Ramseyer Gérard, CA délégué; May Samuel, président; Alessi Didier, Conti Daniel, Demierre Yves, Genequand Sylvie, Lacroix Raymond, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Piccot Jean-Pierre.

**Commission des travaux:** Ramseyer Gérard, CA délégué; Lacroix Raymond, président; Demierre Yves, Forestier Eric, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Robas Michèle, Sauter Jean-François, Warynski Michel, Zolliker Michel.

**Commission des finances:** Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Fritz Jacques, président; Bürk Jean-Pierre, Demierre Yves, Genequand Sylvie, May Samuel, Pernet Micheline, Sauter Jean-François, Schneckenburger Janine, Warynski Michel.

**Commission des bâtiments:** Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Augsburg Maryse, Bürk Jean-Pierre, Lacroix Raymond, Mazzone Sergio, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Widmer Jean-Pierre, Zolliker Michel.

**Commission de l'environnement:** Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Meyll Pierre, président; Demierre Yves, Genequand Sylvie, Mazzone Sergio, Pouilly Léonard, Robas Michèle, Smulders Robertus, Widmer Jean-Pierre, Zolliker Michel.

**Commission des sports, culture et communication:** Schneckenburger René, CA délégué; Pouilly Léonard, président; Alessi Didier, Augsburg Maryse, Conti Daniel, Forestier Eric, Fritz Jacques, Jaeggli Michel, Robas Michèle, Sauter Jean-François, Smulders Robertus.

**Commission sociale:** Schneckenburger René, CA délégué; Conti Daniel, président; Alessi Didier, Augsburg Maryse, Forestier Eric, Jaeggli Michel, Mazzone Sergio, Pernet Micheline, Schneckenburger Janine, Smulders Robertus, Widmer Jean-Pierre.

## 2) Commissions ad hoc

**Commission crèche:** Schneckenburger Janine, présidente; Augsburg Maryse, Guex Jean-Daniel, Hammer Gabrielle, Jaeggli Michel, Jombart Françoise, Koch Francine, Mattou Martine, Mazzone Sergio, Moor Franck, Mottu Delphine, Salamin Pierre-Marie, Schneckenburger René, Smulders Robertus, Vuadens Daniel.

**Commission de gestion du CSV (Co. gest.):** Alessi Didier, président; Augsburg Maryse, Bürk Jean-Pierre, Fritz Jacques, Piccot Jean-Pierre, Sauter Jean-François.

**Commission de gestion du Fonds Livada:** Demierre Yves, Genequand Sylvie, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Salamin Pierre-Marie, Sauter Jean-François.

### 3) **Représentation du Conseil municipal**

**Ecole et quartier:** Forestier Eric, Pouilly Léonard.

**Musique municipale de Versoix:** Pernet Micheline, Zolliker Michel.

**Les Mouflets:** Jaeggli Michel, Schneckenburger Janine.

### 4) **Commission spéciale**

**Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale:** Bühler Joseph, Lehmann Claude, Wicht Pierre (nommés par le Conseil municipal); Ricci Alain (nommé par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice (nommé par le Conseil d'Etat).

### **CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE**

Président: May Samuel; membres: Estier André, Knoblauch Pierre, Ricci François, Salamin Pierre-Marie, Vatré Marc, Widmer Jean-Pierre.

### **CONSEIL DE FONDATION BON-SÉJOUR**

**Membres nommés par le Conseil municipal:** M<sup>mes</sup> Hammer Gabrielle, Kopp Elisabeth, Le Sann Mercédès, Pernet Micheline, Sauter Marie-José, Schneckenburger Janine.

**Membres nommés par le Conseil administratif:** MM. Bovier Elie, Graber Claude, Perrot Guy, Philippin Gilbert.

Conseiller administratif délégué: M. Schneckenburger René.

Président du Conseil de Fondation: M. Ferrero Claude.

### **CONSEIL ADMINISTRATIF**

élu le 21 avril 1991

MM. Ramseyer Gérard, Salamin Pierre-Marie, Schneckenburger René

### **Répartition des fonctions administratives**

#### **M. Gérard Ramseyer** (suppléant: M. Pierre-Marie Salamin)

Urbanisme, constructions et aménagements - Routes et emplacements (plage cimetièrre) - Assainissement - Transports publics/CFF - Police et circulation - Voirie et décoration florale - Forêts, lac et cours d'eau - Région, relations extérieures - Economie - Patrimoine - Chantier du Centre sportif, deuxième étape.

#### **M. Pierre-Marie Salamin** (suppléant: M. René Schneckenburger)

Finances/Taxe professionnelle/Fonds spéciaux - Loyers et redevances - Bâtiments communaux - Fondations communales et cantonales - Administratiion générale et personnel - Agriculture/Amélioration foncière - Service du feu. Protection civile - Affaires militaires/Défense générale - Environnement.

#### **M. René Schneckenburger** (suppléant: M. Gérard Ramseyer)

Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs - Domaine social  
Domaine culturel/Bibliothèque - Communications/Câblage/Médias.

# Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1992

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1992 au 31 mars 1993. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1992 uniquement.

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu onze séances durant la période sous revue. Il s'y est ajouté nonante-sept séances des diverses Commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

27 avril 1992:

- crédits supplémentaires de l'exercice 1991 de Fr. 1.594.205,39;
- nommé M<sup>me</sup> M.-J. Sauter comme membre du Conseil de la Fondation de Bon-Séjour en remplacement de M. J.-F. Sauter.

25 mai 1992:

- compte rendu financier de l'exercice 1991, comprenant le compte de fonctionnement, le compte d'investissement et le bilan au 21.12.91;
- élection du Bureau du Conseil municipal.

22 juin 1992:

- crédit d'investissement de Fr. 260.000,- pour l'assainissement des terres agricoles de Versoix, 3<sup>e</sup> étape;
- rapport de gestion et les comptes de l'exercice 1991 de la Fondation de Versoix pour l'accueil et le logement des personnes âgées;
- crédit d'investissement de Fr. 116.000,- pour la rénovation du chemin de Villars;
- crédit d'investissement de Fr. 73.000,- pour la remise en état du chemin Isaac-Machard;
- servitude au profit des Services industriels pour une canalisation souterraine à l'Ecole Ami-Argand.

21 septembre 1992:

- crédit pour étude complémentaire Ecole Adrien-Lachenal.

19 octobre 1992:

- désigné M. E. Forestier pour remplacer M. S. Lembo comme son représentant à «Ecole & Quartier»;
- crédit de Fr. 300.000,– pour la création d'une piste cyclable entre le chemin de Pont-Céard et la route de Sauvigny;
- crédit de Fr. 105.000,– pour procéder à la réfection de l'avenue Lachenal, entre le chemin Dégallier et la route de Sauvigny;
- plan localisé de quartier N° 28.499-541 chemin du Pré-Colomb/Versoix-la-Ville.

2 novembre 1992:

- crédit de Fr. 167.000,– pour la réalisation d'un abri pour les machines, d'un vestiaire pour le personnel de maintenance et la pose d'une benne à gazon au CSV;
- acceptation du budget 1993.

9 novembre 1992:

- acquisition du domaine d'Ecogia pour un prix d'achat fixé à Fr. 11.330.000,–.

7 décembre 1992:

- crédit d'investissement de Fr. 150.000,– pour la transformation et l'aménagement de la Maison Naine (Le Rado).

18 janvier 1993

- crédit de Fr. 931.000,– pour la réalisation de collecteurs à la rampe de la Gare et à la route de Suisse, de la place David à la ruelle du Port;
- constitution d'une servitude en faveur des SIG sur la parcelle 171, feuille 8, du Cadastre de Versoix (CSV);
- constitution d'une servitude en faveur des SIG sur la parcelle 4776, feuille 23, du Cadastre de Versoix (chemin Courvoisier).

8 février 1993 (séance extraordinaire):

- acquisition du domaine d'Ecogia; annulation de la délibération du 9 novembre 1992.

1<sup>er</sup> mars 1993:

- crédit d'étude complémentaire de Fr. 89.000,– pour la rénovation du Groupe scolaire Adrien-Lachenal;
- autoriser une société, à choisir par le Conseil administratif, à construire et exploiter un télé-réseau à Versoix;
- création d'une fondation communale d'intérêt public sous la dénomination «Fondation communale de la Crèche de Versoix»;
- crédit d'étude de Fr. 130.000,– pour le réaménagement du secteur de la place de la Gare, de la place Charles-David, du chemin Vandelle et de la rampe de la Gare.



**Urbanisme, constructions et aménagements – Routes et emplacements (plage, cimetièrre) – Assainissement – Transports publics/CFF – Police et circulation – Voirie et décoration florale – Forêts, lac et cours d'eau – Région, relations extérieures – Economie – Patrimoine – Chantier du Centre sportif, deuxième ètape.**

**Conseiller administratif dèlèguè: M. Gérard Ramseyer**

## **Urbanisme, constructions et aménagements**

### **Versoix-la-Ville / Aspect urbanistique**

Le DTP, tout en respectant l'image urbanistique du plan directeur de base, a imposè pour le futur l'application de plans localisés de quartier (PLQ). C'est ainsi que le 19.10.92, le Conseil municipal a donnè un prèavis favorable à un PLQ relatif à une parcelle sise au chemin Prè-Colomb.

### **Urbanisme**

Au printemps 1992, en posant la première pierre d'un groupe d'immeubles pour un coût de Fr. 15 mio. et la première pierre d'un groupe scolaire pour un coût de Fr. 23 mio., la commune de Versoix a lancè sur le **marchè de la construction**, en pleine morosité, plus de **Fr. 38 mio. de travaux**.

### **Ancienne Poste**

L'avenir de ce bâtiment est relancè. Un premier projet, conduit par les PTT et des promoteurs privés, a échouè devant les obstacles de caractère architectural dressés par la CMNS. L'achat de ce bâtiment pourrait ètre proposè à la commune de Versoix qui a d'emblèe repris des contacts pour examiner comment ce secteur pourrait ètre remodelè de manière à proposer un projet rentable. Des discussions sont en cours.

### **Giratoire**

Son inauguration à l'entrèe de Versoix, côté Genève sur la route de Suisse, a ètè marquèe par la présence de M. Ch. Grobet, président du DTP. La cérémonie officielle a donnè lieu à un échange de discours aussi musclés que cocasses, la commune de Versoix n'ayant pas avalè les propositions plus que discutables du DTP quant à l'aménagement de ce giratoire qu'elle voulait arborisè alors que d'aucuns souhaitaient une galette bitumèe!

### **Chemins de Villars et Isaac-Machard**

Le 22.6.92, le Conseil municipal votait un crédit de Fr. 116.000,- pour la réfection du **chemin de Villars** et un crédit de Fr. 73.000,- pour la réfection du **chemin Isaac-Machard**.

### **Place du Bourg**

Une pétition lancèe par les commerçants du Bourg de Versoix, munie de 44 signatures, a ètè déposèe à la Mairie le 10.7.92. Elle visait à transformer en parking public la **place du Bourg**. Se basant sur la volonté populaire exprimèe en mai 1981 etrayant conduit à la création de la place du Bourg dans son aménagement actuel, le Conseil administratif a provisoirement refusè cette prétention en laissant cependant

le soin au Conseil municipal de se prononcer. Cette dernière décision a elle-même été suspendue jusqu'à réalisation, à 50 m. de là devant l'immeuble du Petit Vatican, d'une vingtaine de places de **parking** permettant de fermer à toute circulation, ultérieurement, la place du Bourg. A noter que par arrêté du DJP du 12.11.92, le stationnement de tout véhicule sur la place du Bourg a été prononcé. Une décision du Conseil municipal est attendue à l'automne 1993.

## Vieux-Bourg

Le projet dans ce quartier d'une réalisation immobilière commune à des promoteurs privés, à la commune de Versoix et à la Fondation communale Versoix-Centre, s'est développé de manière convenable. Grâce à la présence sur place de M. Ch. Grobet, président du DTP, il a obtenu une **autorisation préalable de construire**. Le problème lancinant du **parking** a trouvé une solution inédite par l'idée de faire verser sur un compte bloqué la contrevaletur de la construction de places de parc lesquelles seront concrètement réalisées dans le cadre du projet CAB Versoix, dans le quartier de La Scie. Une **séance d'information** a été conduite le 19.1.93 avec l'ensemble des propriétaires, elle a démontré l'antagonisme farouche de certains d'entre eux mais un esprit de collaboration certain d'une large majorité des personnes présentes. Il faut s'attendre à moyen terme à de nouveaux projets immobiliers dans ce secteur. Lors de la présentation du dossier en demande d'autorisation *définitive de construire* ont été élevés trois **recours** émanant de propriétaires voisins. Ces recours ont pour effet de retarder la réalisation et d'en renchérir bien évidemment le coût final. Enfin s'est réglé à l'amiable le **litige** judiciaire ouvert avec un propriétaire privé.

## Campagne Mussard

Ce dossier n'a pas connu d'évolution marquante. Dans l'impossibilité de prouver que les droits à bâtir de cette campagne ont été en totalité utilisés, la Mairie se borne à suivre de très près les projets proposés par les propriétaires.

## Terres d'assolement

Au début de l'été 1992, le Conseil d'Etat a mis à l'enquête publique un projet de loi sur les surfaces d'assolement. Comme un grand nombre d'autres communes, Versoix s'est opposée à ce projet, le trouvant trop contraignant au point de vue urbanistique (surfaces bloquées par des plans d'affectations).

## Circulation 2000

L'Office des transports et de la circulation a édité en août 1992 sa «Conception globale de la circulation à Genève/**Circulation 2000**». Ce document fait allusion à la création d'une nouvelle **sortie d'autoroute** sur la route de Sauvigny à Versoix. Par lettre du 6.1.93, la commune de Versoix a rappelé le préavis négatif donné il y a plusieurs années mais a accepté que ce sujet soit intégré dans une réflexion globale en offrant au surplus sa collaboration dans ce domaine.

## Plan directeur de Versoix

Un terme doit être apporté à l'étude de ce **plan directeur**, étude en suspens depuis... 1983! Cette situation est née des trois études sectorielles lancées entre temps: Versoix-la-Ville, Richelien et Malagny. Un vote du Conseil municipal est attendu au printemps prochain.

## La Pelotière

Ce projet a obtenu une autorisation définitive de construire le 2.11.92.

## Avenue Lachenal

L'avenue Lachenal a fait l'objet de travaux d'entretien sur la base d'un crédit de Fr. 105.000,- voté par le Conseil municipal le 19.10.92.

## Parkings avenue Lachenal

Le problème des **parkings** aux alentours du magasin **Migros**, à l'avenue Lachenal, a évolué favorablement bien que lentement. Le DJP s'est prononcé pour une zone bleue. Selon le PLQ présenté par le DTP, il s'agit d'autre part d'aménager différemment l'esplanade supérieure, ceci en collaboration avec les habitants du quartier. Sur le principe, les différentes parties sont tombées d'accord, restent des points mineurs à régler.

## Parking du Bourg

L'opération de parking public, dit «**Parking du Bourg**», sous le plateau, est en passe d'aboutir à un échec. Retardé par des oppositions, le projet a débouché sur des coûts trop élevés pour les entreprises à succursales multiples intéressées. De *discussions en atermoiements*, ce projet privé semble devoir mourir de sa «vilaine» mort, une décision finale à ce sujet est attendue de manière imminente.

## CETREB

La **CETREB** a présenté au printemps son rapport d'activité 1983-1992. Les travaux d'étude relatifs aux secteurs du quartier de La Scie ou de l'esplanade de la gare ont permis de coller de très près à l'évolution des projets publics et privés de ces deux périmètres. Il n'en est pas allé de même avec le secteur de l'Eglise catholique pour lequel l'ensemble des plans n'a pas reçu l'agrément du principal intéressé alors même que la CETREB fonctionne à compte d'auteur aux frais de la commune de Versoix. L'évolution de ce dernier quartier paraît momentanément bloquée.

L'existence même de la CETREB pourrait être remise en cause. Créée pour coordonner au mieux les projets urbanistiques versoisiens avec ceux du DTP visant à la création de la route d'évitement du Bourg de Versoix, cette Commission s'est *parfaitement acquittée de sa mission principale et des missions complémentaires* qui lui ont successivement été attribuées. La route d'évitement du Bourg de Versoix étant clairement renvoyée à une situation financière meilleure de l'Etat de Genève se pose la question de savoir si cette Commission doit poursuivre son activité. Un développement est attendu au cours de l'an prochain.

## Richelien

A **Richelien** un propriétaire privé a recouru au **Tribunal fédéral** contre une décision de Justice genevoise lui intimant de démolir un étage supplémentaire réalisé en infraction aux lois cantonales. La commune de Versoix ayant été mise en cause en tant qu'organe de préavis, elle a pris part à cette procédure qui s'est achevée par la confirmation de la condamnation de ce propriétaire privé.

Suite à une séance de concertation tenue le 26.5.92, le DTP a accepté de débloquer le problème posé par l'**usine Sarkos** à Richelien. Il appert que bien des mois ont été perdus pour ce qui constitue un regrettable malentendu entre le propriétaire privé et les instances cantonales.

L'étude conduite en son temps, relative à l'**urbanisation** de ce hameau, a fait l'objet en janvier 1993 d'une étude particulière conduite par la Chambre genevoise immobilière. Ce «cas d'école» permettra d'étoffer la documentation nécessaire au Grand Conseil genevois dans l'étude d'une nouvelle loi au sujet de l'aménagement des hameaux.

### **Autorisations de construire**

	1991	1992
– dossiers traités	69	61
– préavis favorables	64	58
– préavis défavorables	5	3

Les préavis défavorables donnés par la commune de Versoix ont tous été suivis par le DTP, un dossier est cependant encore en suspens.

En dehors de très rares exceptions, les préavis communaux sont formulés dans les délais. Le 20% d'entre eux environ – les plus importants – font l'objet d'une concertation préalable avec les architectes, ce qui permet un cheminement plus rapide et plus harmonieux des dossiers dans l'Administration cantonale.

### **Commission d'urbanisme**

C'est le doyen du Conseil municipal, M. Samuel May (R), qui a pris la présidence de la Commission d'urbanisme du Conseil municipal, le 7.10.92.

### **Dessous-St-Loup**

Le dossier de la Fondation Versoix-Logements-Jeunes et du terrain du chemin de Dessous-St-Loup a été mis en veilleuse. En fonction de la zone, ne peuvent être construites que des villas en ordre contigu, réalisations qui paraissent contraires aux objectifs sociaux que doit poursuivre une corporation publique. Le problème de l'aide fédérale a cependant été étudié. Ce dossier pourrait recevoir une nouvelle impulsion dans les mois à venir.

### **Collège du Léman**

Les diverses extensions du Collège du Léman ont fait jusqu'à ce jour l'objet de dérogations en fonction des zones. Le DTP a estimé que désormais était nécessaire un changement de zone pour envisager d'autres évolutions. Echaudée par le projet de La Pelotière, la Commission d'urbanisme a souhaité prendre d'emblée connaissance des projets précis du propriétaire. Rassurée sur ses intentions, elle a préavisé favorablement une modification de zones qui deviendra effective à l'été prochain.

## **Routes et emplacements (plage, cimetière)**

### **Versoix-la-Ville**

Dans le cadre des travaux de Versoix-la-Ville a été créé un nouveau chemin: le **chemin de Versoix-la-Ville**. Il s'agit de la boucle de rebroussement conduisant côté lac du chemin de Montfleury au milieu de ce quartier.

## Rampe de la Gare

Dans sa séance du 1.3.93, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de Fr. 130.000,- relatif au réaménagement du secteur Place Charles-David, rampe de la Gare et esplanade de la Gare. Ce crédit vise à harmoniser les travaux routiers, à conduire dans la foulée des travaux d'assainissement en cours.

## Pistes cyclables

La réalisation de **pistes cyclables** à Versoix est basée sur l'étude des pistes cyclables du réseau routier communal publié en juillet 1984. C'est ainsi que le 19.10.92, le Conseil municipal a voté un crédit de Fr. 300.000,- pour la réalisation du tronçon allant du chemin de Pont-Céard à la route de Sauverny en passant par le nouveau groupe scolaire **Ami-Argand** et par-dessus le chemin du même nom. C'est une décision importante dans la mesure où ce tronçon était le «maillon manquant» de l'épine dorsale Montfleury-gare de Versoix.

Une autre opportunité s'est ouverte dans le cadre d'un nouveau PLQ concernant le secteur du Collège du Léman. Ce PLQ pourrait à terme permettre de terminer la piste cyclable longeant la **route de Sauverny** et conduisant au Centre sportif de Versoix.

Dans le cadre du Groupement des communes de la rive droite du lac, une «**Commission pistes cyclables**» travaille à harmoniser les différents réseaux communaux. Elle a constaté que pour l'instant, les mesures ne pouvaient être que très sectorielles, la commune de Versoix n'étant guère concernée en dehors de la piste cyclable longeant la route de Suisse.

## Jardins familiaux

C'est le 25.11.92 qu'a officiellement été créé le **Groupement des jardins familiaux de Versoix «La Bécassière»**. 25 parcelles ont été remises à la Fédération genevoise des jardins familiaux. C'est cette dernière qui, pendant une période d'essai de 12 mois, pilote ce Groupement.

## Parc de Port-Choiseul

Issu de la partition de l'ancienne Campagne Machard dont la partie côté Lausanne est occupée par l'Ambassadeur de France auprès de la Conférence sur le Désarmement, le **Parc de Port-Choiseul** a été inauguré le 28 juin 1992. Superbe esplanade au-dessus du lac, il complète heureusement les installations de Port-Choiseul et offre dorénavant à la population une promenade continue sur la rive du lac de 500 m.

Pour mémoire, il s'agit d'une surface de 5.000 m<sup>2</sup> mise gratuitement à disposition de la commune de Versoix pour 50 ans par l'Etat de Genève.

## Cimetière

Le 8.2.93, l'Etat de Genève a autorisé le retour en Pologne des restes de feu le président I. Moscicki. Il sera inhumé dès l'automne 1993 au vieux cimetière de Powazki de la capitale polonaise. Le Conseil administratif a d'emblée proposé qu'une cérémonie marque cette exhumation.

## Assainissement

### Richelien / collecteur

Une opération d'assainissement conduite par la commune de Collex-Bossy devrait permettre à court terme de rentabiliser le très long collecteur de transport reliant **Richelien** au Bourg de Versoix.

## Transports publics / CFF

### CFF / horaires

La Mairie de Versoix a continué à porter une attention toute particulière aux projets d'**horaire CFF**. L'habitude dans ce domaine a été prise d'agir en concertation avec les communes de Bellevue, Céligny, Genthod et Pregny-Chambésy ainsi qu'avec la direction du Collège des Colombières.

La commune de Versoix, en collaboration avec les CFF et les TPG, édite à chaque changement d'horaire un **horaire de poche** «Tous les trains, tous les bus, pour tous les jours» distribué gratuitement à toute la population. C'est une mesure incitative appréciée.

### Gare de Versoix

Devant les déprédations continues dont elle est la victime, la salle d'attente de la **gare CFF** de Versoix a été fermée en dehors des heures de desserte, ceci à partir du 23.10.92.

### Boucle CFF

Ce projet à partir de Cointrin n'a pas subi d'évolution marquante. Il est même question que ce projet soit abandonné au profit d'une réalisation d'une 3<sup>e</sup> voie par tronçon le long de l'axe Lausanne-Genève.

### TPG

Sur le parcours de la **ligne V**, la halte de Montfleury a été déplacée; elle se trouve dorénavant côté Lausanne du chemin de Montfleury.

### Desserte des hameaux

Le 30 avril 1992 ont été expédiés 2.000 formulaires de sondage relatifs à la **desserte des hameaux**. Sont revenus en retour 66 formulaires représentant 178 personnes habitant les hameaux au sens large du terme. Il appert que le problème essentiel est celui de la desserte de quelques entreprises importantes. Les besoins secondaires portent sur la desserte du CSV en été et du Centre commercial de Chavannes. Simultanément, la commune de **Chavannes-des-Bois** a lancé 117 formulaires de sondage avec un retour de 26 personnes sur 330. Le besoin essentiel est la gare de Versoix. L'importance relative des besoins a conduit à la mise en veilleuse de ce sujet dans l'attente des développements à venir.

### Relation Vaud-Genève

Le pendant du Groupe de travail «Transports publics» du Groupement des communes de la rive droite du lac a été créé en **Terre-Sainte**. Le Groupe de travail genevois est invité aux séances. Le Groupement des communes de la rive droite

du lac a expédié, le 14 octobre 1992, au Conseil d'Etat une lettre collective priant les *Conseils d'Etat genevois et vaudois de relancer sérieusement cette concertation dans le domaine des transports publics.*

### **Relation franco-suisse**

Est-il imaginable d'imaginer une ligne **Divonne/Terre-Sainte/Versoix/Genève**? C'est la question posée par une entreprise de Chambéry chargée d'amener des touristes de Genève à Divonne en journée. C'est une proposition examinée en relation avec les projets régionaux des TPG.

### **Bus directs par l'autoroute**

En août 1992 est sorti une étude complémentaire intitulée «**Service de bus directs par l'autoroute**» relative aux déplacements entre Vaud et Genève, étude lancée dans le cadre des relations Vaud-Genève.

### **Transports publics locaux**

L'opération «**Taxis à Fr. 5,-**» a été renouvelée et étendue. C'est ainsi qu'à partir du 1.3.93 peuvent bénéficier de ce service les personnes se rendant régulièrement dans des établissements hospitaliers genevois pour y suivre des soins continus (dialyse, radiothérapie, etc.). Pour l'année 1992, le coût total de cette opération s'est élevé à Fr. 17.158,80.

## **Police et circulation**

### **Police**

*En collaboration avec le Groupement des communes de la rive droite du lac, la commune de Versoix a protesté le 10.3.93 contre le fait que le **Corps de police** est chargé de remettre, au détriment de ses fonctions essentielles, des commandements de payer. Une demande d'audience au DJP à ce sujet a été déposée.*

Du rapport annuel 1992 dressé par le Maréchal Cattin et son équipe pour les six communes de la rive droite, il ressort entre autres:

	1991	1992
- Interventions	2.135	1.835
- Km de voitures de service	117.829	88.861
- Amendes d'ordre	1.191	784
- Rapports de contravention	519	1.284
- Arrestations	30	22

Il faut ajouter à cela, par exemple, 517 heures de surveillance de résidences diplomatiques, 235 heures consacrées à des cortèges divers, 144 heures de plantons (réceptions diplomatiques).

## Affichage

Le problème de l'affichage a fait l'objet d'un débat en Commission d'urbanisme le 29.4.92, sur la base d'un rapport photographique très complet. Il en est ressorti une volonté générale de maîtrise du problème de l'affichage et d'utiliser ce mode publicitaire quand il empêche les graffiti muraux. Le renouvellement des conventions avec la SGA dépend pour partie de l'étude en cours conduite par l'Association des communes genevoises à ce sujet.

### Tableau de répartition des relevés horaires

#### Voirie

<i>Activité</i>	<i>92</i>	<i>91</i>	<i>90</i>	<i>% moy.</i>
Heures totales Service Voirie + Jardin	20.122	19.198	20.940	–
Entretien places et routes	5.015	4.746	4.995	24,5
Entretien emplacements publics (cimetière, WC publics, gare, parcours sportif, etc.)	2.687	2.400	2.330	12,3
Entretien machines, matériel, dépôt (int. et ext.)	3.509	2.791	3.793	16,8
Entretien Canal	474	410	529	2,3
Entretien emplacement sportif (n.c. CSV)	525	364	299	2
Entretien végétation	1.384	1.103	1.517	6,6
Manifestations (tente communale et matériel)	2.072	2.261	2.428	11,2
Décorations florales	3.542	3.787	3.803	18,5
Divers (votations, déneigement, sapin de Noël, pompiers, démonstration, gros travaux ponctuels)	914	1.336	1.247	5,8



**Principaux chantiers «grands travaux» réalisés ou en cours**  
(crédits votés)

<i>Chantier</i>	<i>Travaux conduits</i>	<i>Crédit</i>	<i>Coût</i>	<i>Subvention</i>
Assainissem. agricoles 3 <sup>e</sup> étape	Assainissement sect. Sauverny et Stand tir 2 <sup>e</sup> étape	260.000,-	En facturation	En cours 120.000,-
Ch. Huber- Saladin	Collecteur EP création collecteur	1.228.000,-	905.000,-	136.000,-
Ch. Versoix- la-Ville	Création voie d'accès + collecteurs EP et EU + trottoir	360.000,-	En facturation	En cours 25.000,-
Parc de Choiseul	Création parc Collecteur EU	181.000,-	215.000,-	Participation DTP en cours 39.000,-
Ch. de Villars	Tapis et collect. de sac	116.000,-	En facturation	
I.-Machard	Collect. de sac et écl. public	73.000,-	En facturation	
Piste cyclable rte Sauverny- ch. Pont- Céard	Création d'une piste cyclable mixte y.c. écl. public	300.000,-	En cours	
Av. Adrien- Lachenal (Dégallier- Sauverny)	Tapis	105.000,-	En cours	
Collecteur route Suisse / Rampe de la Gare	Collecteur EP et EU	931.000,-	En cours	En cours 330.000,-

## Principaux chantiers «grands travaux» en conception

<i>Chantier</i>	<i>Travaux conduits</i>	<i>Estimatif</i>	<i>Subvention</i>
Av. A.-Lachenal sect. Migros	Collecteur, restructuration chaussée (parking)	700.000,-	150.000,-
Bon-Séjour	Aménagement place de jeux d'enfants	80.000,-	-
Parking Vieux-Moulin	Parking autos 20 places	100.000,-	-
Ch. Dessous- St-Loup	Collecteur EP – Amélio- ration de l'éclairage public	350.000,-	50.000,-

Le poste budgétaire «travaux routiers, emplacements, parcs» de Fr. 290.000,- a été utilisé en totalité. Les principaux chantiers sont des travaux d'entretien routier (Fr. 98.000,-), la réfection du Passage du Raisin (Fr. 12.000,-), le trottoir Marc-Peter (Fr. 27.000,-), le Parking de La Scie (Fr. 30.000,-), la réfection du chemin Pré-Colomb (Fr. 55.000,-), entretien forêt et végétation (Fr. 32.000,-).

Le poste budget «assainissement» de Fr. 50.000,- a été utilisé en totalité pour des travaux de curage et réparations légères. En ce qui concerne le canal, ses travaux de maintenance se poursuivent régulièrement, Fr. 28.000,- du budget de Fr. 40.000,-, ont été utilisés. Il en va de même pour l'éclairage public avec une dépense de Fr. 23.000,- pour un budget disponible de Fr. 22.000,-.

### Voirie et décoration florale

Le tableau de destruction des ordures ménagères est le suivant:

1989	3.202 tonnes
1990	3.360 tonnes
1991	3.274 tonnes
1992	3.189 tonnes, soit 347 kg/habitant

Le tableau des récupérations diverses est le suivant:

	1989	1990	1991	1992
Papier	112 t.	122 t.	126 t.	178 t.
Verre	124 t.	132 t.	151 t.	186 t.
Piles	60 kg.	72 kg.	90 kg.	120 kg.
Huiles	–	1.200 l.	2.500 l.	2.500 l.

### Journée horticole

Organisée le 16 mai 1992, la **Journée horticole** a rencontré son habituel succès. Elle était honorée de la visite des Autorités de la commune bâloise de Lausen et d'une classe d'enfants venus de Lviv, en Ukraine.

## Forêts, lac et cours d'eau

### Protection des rives du lac

Le Grand Conseil genevois a adopté le projet de loi relatif à la **protection des rives du lac**, projet de loi dont M. G. Ramseyer, Conseiller administratif, était rapporteur. Cette loi donne satisfaction aussi bien à l'Etat de Genève qu'aux propriétaires riverains concernés, quelques très rares exceptions mises à part.

### Environnement

La manifestation «**Eau-Terre-Ciel**» a été renvoyée à 1994. A noter cependant que toutes les instances scientifiques contactées ont donné avec enthousiasme leur adhésion.

### Jeune Chambre économique

Le 5 juin 1992, la commune de Versoix a reçu un **Prix** de la Jeune Chambre économique pour la réalisation du Centre sportif de Versoix et particulièrement l'implantation d'une haie vive en limite de propriété.

### Rivières

**La Versoix** a fait l'objet d'une attention soutenue. 14 associations écologiques suisses et françaises, regroupées sous l'appellation «Coordination rivières», ont produit un travail considérable de diagnostic de l'état des rivières genevoises. La publication de ce document et un appel des auteurs au soutien financier des communes ont conduit la Mairie à convoquer le 3.11.92 une **séance de concertation** réunissant toutes les communes suisses et françaises concernées par la Versoix. Etaient également présents des représentants des milieux de protection de l'environnement et les principaux hauts fonctionnaires genevois concernés par ce problème. A l'issue d'un échange de vues particulièrement nourri, il a été admis que chaque commune répondait individuellement aux sollicitations présentées. Les participants

pour leur part se plaisaient à relever l'attitude de partenariat qui est née entre autorités exécutives et milieux de protection de la nature. La commune de Versoix pour sa part versait au collectif «Coordination rivières» une subvention unique et exceptionnelle de Fr. 1.500,-.

Relevons également que la Versoix fait l'objet en 1993 d'une **étude** approfondie conduite par le Service de l'écotoxicologue cantonal genevois.

Enfin, les travaux conduits par le DTP et le DIAR, visant à permettre l'**inondation** ponctuelle des bois en amont et en aval du Pont de La Tourne sont annoncés pour l'été 1993.

## **Réserve naturelle**

Depuis 1993, le budget communal comporte une ligne budgétaire de Fr. 5.000.- visant à l'entretien de la **réserve naturelle du Bois du Faisan**. Cette contribution est versée sur présentation des justificatifs des travaux entrepris. Sont également comprises dans cette ligne budgétaire les participations à certaines publications spécialisées consacrées à cette réserve naturelle.

## **Région, relations extérieures**

### **Région**

La concertation avec la commune de **Divonne** s'est poursuivie. Le Conseil administratif a rencontré la municipalité de Divonne avec, à sa tête, M. Etienne Blanc, maire, le 25 septembre 1992.

La commune de Versoix a accueilli le 16 mai 1992 les Autorités de la commune bâloise de **Lausen**, visitée l'année précédente dans le cadre des manifestations du 700<sup>e</sup>.

La commune de Versoix était représentée par M. Salamin à la journée qui a vu les élus genevois rencontrer leurs homologues de **Lyon** à mi-mai.

### **EEE**

La votation le 6.12.92 sur l'adhésion de la Suisse à l'**Espace Economique Européen (EEE)** a connu un succès sans précédent. Sur 4.427 électeurs, 3.333 citoyens se sont déplacés (75,29% de participation), l'adhésion étant plébiscitée à 78,87%.

### **Conseil transfrontalier consultatif**

L'AGEDRI a lancé l'idée de ce **Conseil**, ceci en août 1992. Ce projet butte cependant sur la réticence du DIAR d'une part, de certains milieux français d'autre part.

### **Tourisme**

M. G. Ramseyer, Conseiller administratif, a été associé à une concertation franco-genevoise consacrée au **tourisme**. La première séance de travail a eu lieu le 19.1.93, une nouvelle séance est d'ores et déjà prévue au printemps prochain.

## La Bulle

En raison d'une surcharge considérable d'activités diverses, Versoix a renoncé à l'accueillir, à savoir la tente accueillant le Forum économique et culturel des régions. C'est peut-être partie remise.

## Pologne

Le 1.11.92, une brève cérémonie a été organisée par la **Mission de Pologne** auprès de l'ONU sur la tombe du président Ignacy Moscicki.

Ce dossier est à nouveau d'actualité. Par lettre du 15.12.92, la Pologne a sollicité le retour à Varsovie des restes du président Moscicki. Cette sollicitation a obtenu le 8.2.93 l'accord du Gouvernement genevois.

## Publication

La commune de Versoix a modestement participé par la fourniture d'un texte à la rédaction de l'ouvrage «Mémoires et confidences républicaines d'un Maire» dû à la plume de M. Gérard Golion, maire de Savigny-sur-Seille, commune française de Saône-et-Loire.

# Economie

## Economie

A la suite du séminaire «Economie locale», organisé le 13 mars 1992, un **sondage d'opinion** était lancé le 9.4.92. La commune de Versoix envoyait 360 questionnaires à l'ensemble des sociétés locales. Firstec (bureau pilote) envoyait 444 sondages aux PME genevoises actives dans les secteurs de l'électronique, l'informatique et la mécanique. L'UIG pour sa part adressait 220 sondages à ses membres. Le taux de retours valides atteignait 23%, chiffre considéré comme élevé pour ce genre d'enquête. Ce sondage donnait pour l'essentiel les renseignements suivants:

- La majorité des sociétés intéressées appartiennent au tertiaire, elles sont locataires de leurs locaux et consacrent de 3 à 6% de leurs revenus à ceux-ci.
- Elles se réclament à 90% de l'artisanat, elles se contentent de surfaces inférieures à 200 m<sup>2</sup>.
- Les besoins essentiels sont les parkings, la proximité de transports publics, et un environnement de qualité.
- Les services partagés ne rencontrent que peu d'engouement, plus de la moitié des sociétés intéressées souhaitent des locaux finis mais non aménagés allant de Fr. 200,- à Fr. 240,- le m<sup>2</sup>/an, l'achat des locaux n'étant que peu prisé.
- La mini-zone industrielle de Versoix n'est plébiscitée que par les entreprises locales.
- Un point noir: l'absence de liaison autoroutière à partir de Versoix.

Sur le plan urbanistique, l'aménagement du quartier de La Scie a été revu en collaboration avec le DTP: les perspectives sont intéressantes, elles correspondent aux volontés de l'Autorité communale.

## FIVEAC

Les pas suivants de ce dossier sont d'une part la création de la FIVEAC (Fondation pour l'installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerce) et la conception du projet immobilier CAB Versoix (Centre artisanal du Bourg de Versoix). Les études sont en cours.

## Patrimoine

### Bibliothèque

Notre bibliothèque s'est enrichie d'une publication intéressante: «**Les architectes – genevois – hors des frontières suisses à la fin de l'époque gothique**», de M. M. Grandjean. Elle traite entre autres de l'importance pour l'histoire de l'art savoyard du Moyen-Age de deux maçons-architectes versoisiens, Jean et Nicolet Robert.

### Plan Choiseul

Alors qu'était conduite la modeste rénovation du chemin Isaac-Machard, la CMNS a classé le **mur** bordant ce chemin. C'est en effet une trace du plan Choiseul. Qui doit payer quoi: c'est la question que pose la Mairie.

### Vie communale

Le **Parti démocrate-chrétien**, section de Versoix, a fêté le 28.11.92 son 75<sup>e</sup> anniversaire. M. G. Ramseyer, maire, s'est chargé d'apporter le message de circonstance de l'Autorité communale.

Le 22 juin 1992, le Conseil municipal a pris congé de deux de ses membres, démissionnaires. Le benjamin de l'assistance, **M. Saverio Lembo**, quittait la Suisse pour un stage de longue durée aux Etats-Unis. Quant à **M. Michel Courtois**, il désirait pouvoir se consacrer de manière plus active à la défense de l'agriculture.

### Ecogia

L'année sous référence a été dominée par le dossier historique de l'acquisition du **domaine d'Ecogia** par la commune de Versoix. A la suite d'un contact le 11.9.91 avec la responsable au plus haut niveau de la Congrégation propriétaire du domaine d'Ecogia, une expertise a été lancée le 11.12.91. Rendue le 6.5.92, elle concluait à une valeur brute de Fr. 12,7 mio., une valeur de gage de Fr. 11,6 mio. et une valeur de négociation de Fr. 10,5 mio. Ce dernier chiffre était accepté par la Société d'Ecogia le 24.6.92. La vente, en cours, d'une parcelle du domaine à l'Association La Corolle pour un montant global de Fr. 1,6 mio. était stoppée et laissée en suspens jusqu'à ce que la commune de Versoix devienne réellement propriétaire du domaine. Il était alors convenu que l'Association La Corolle deviendrait propriétaire de ses bâtiments, le terrain restant propriété de la commune de Versoix, laquelle concéderait à l'Association La Corolle un droit de superficie.

Le dossier était présenté dans une **séance d'information préalable** à l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal, le 28.8.92. Le 6.10.92 était réuni à **huis clos** le **Conseil municipal** en présence de M. Claude Haegi, président du DIAR. Il ressortait des débats que le montant élevé de la dépense et celui du coût induit inquiétaient nombre de Conseillers municipaux, une majorité d'entre eux

cependant soutenant fermement ce projet visant pour la commune de Versoix à maintenir une exploitation agricole, à dominer une part essentielle de son territoire; à charge pour elle de trouver une utilisation rationnelle et rentable du domaine. Le président Cl. Haegi donnait au sujet de ce dossier un éclairage positif. Avant même la décision du Conseil municipal était annoncé un **référendum**. C'est dans ces conditions que siégeait le Conseil municipal le 9.11.92. Le montant de la délibération était fixé à Fr. 11,330 mio., dont à déduire Fr. 1,343 mio. contre-valeur des biens dont l'Association La Corolle souhaitait faire l'acquisition. Cette **délibération** était votée par 15 voix contre 7 et 1 abstention. Un **référendum** était aussitôt lancé contre cette délibération. Il aboutissait avec 1019 signatures selon arrêté du Conseil d'Etat du 23.12.92. La votation à son sujet était fixée au 7.3.93. Au sujet de cette délibération, était en outre lancé un **recours** émanant de l'Entente communale, laquelle soutenait le projet sur son principe mais contestait divers éléments dont le prix d'achat. La commune de Versoix chargeait alors un avocat de la défense de ses intérêts. Ce recours était rejeté par le **Tribunal administratif** le 2.2.93.

Entre-temps, le Conseil administratif poursuivait ses négociations avec la Société d'Ecogia d'une part et l'Association La Corolle d'autre part. Une expertise complémentaire était mise sur pied. Par lettre du 20.1.93, La Corolle formulait une offre ferme de Fr. 0,9 mio.

Le Conseil administratif faisait également étudier quels étaient les délais dont il disposait jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau **droit foncier rural**.

D'autres éléments, telle l'acquisition de la **chapelle d'Ecogia** dans le cadre d'un achat global, étaient étudiés. La commune de Versoix en outre contestait que la parcelle du chemin Terray puisse être financièrement englobée. Ces divers éléments amenaient l'avocat de la commune de Versoix à constater que dans la mesure où le prix de cette acquisition se modifiait à la baisse, la délibération du 9.11.92 était caduque et que, par conséquent, elle ne pouvait plus être soumise à référendum, ce que le DIAR confirmait.

Le 7.2.93, M. G. Ramseyer, maire, et chargé plus spécialement de ce dossier, était hospitalisé suite à un accident de ski. Le lendemain cependant, était tenue dans sa chambre d'hôpital une séance réunissant la responsable de la Congrégation, M<sup>lle</sup> J.M. Ménajoie, son avocat genevois et le Conseil administratif in corpore. Dans cette séance, la partie venderesse admettait l'ensemble des éléments de discussion avancés par le Conseil administratif, décidait de ne plus s'occuper des vœux de l'Association La Corolle, fixait à Fr. 10,5 mio. ses prétentions dont elle retranchait la contre-valeur du chemin Terray pour parvenir à une **offre finale** de Fr. 9,9 mio., dont à déduire ultérieurement la contre-valeur selon expertise de la chapelle d'Ecogia, laquelle devait être cédée directement par la Société d'Ecogia à l'Eglise catholique romaine.

Le même jour, à savoir le 8.2.93, le Conseil municipal était réuni en **séance extraordinaire** pour prendre une nouvelle délibération annulant celle du 9.11.92 et annulant du même coup la votation référendaire prévue pour le mois de mars suivant. Par 13 voix contre 8 et 1 abstention, il votait l'**annulation de sa précédente délibération**. Contre cette nouvelle délibération, le comité référendaire déposait un **recours** au Tribunal administratif le 12.2.93. Simultanément, le comité référendaire tentait de démontrer une éventuelle nullité des transactions entamées par la Société d'Ecogia en se référant à un **testament** du 19.3.1879. Cette argumentation était juridiquement écartée par la Société d'Ecogia qui rappelait la teneur de la cession dont elle avait bénéficié en 1903. Quant au recours en justice du comité référendaire, il était déclaré le 2.3.93 irrecevable quant à sa forme et était rejeté quant au fond par le **Tribunal administratif**.

Le 8.3.93 l'Association La Corolle indiquait qu'elle procédait à une réévaluation de la conception de son projet immobilier et qu'elle faisait procéder à une étude de faisabilité. Simultanément, le Conseil administratif lançait par notaires interposés une rédaction de l'**acte de vente** et préparait au moyen de servitudes la séparation de la chapelle d'Ecogia du solde du domaine ainsi que la présentation préalable du dossier à la Commission genevoise d'agriculture.

Une nouvelle délibération du Conseil municipal, cette fois-ci finale et définitive, est attendue avant l'été 1993.

## **Centre sportif de Versoix, deuxième étape**

Dans le domaine des terrains, le stade d'athlétisme et le terrain de football de compétition ont été terminés à la mi-octobre 1992. Dans la foulée ont été construits un local abritant le matériel d'athlétisme et son frère jumeau, le bâtiment abritant les sanitaires du Groupement de jardins familiaux. L'inauguration de ces installations est prévue pour juin 1993.

## **Madame Ruth Dreifuss**

Le 19 mars 1993, Versoix a eu l'honneur d'accueillir M<sup>me</sup> Ruth Dreifuss, conseillère fédérale nouvellement élue. Elle était accompagnée d'une forte délégation de parlementaires genevois emmenés par M. Christian Grobet, président du Conseil d'Etat. Dans son allocution, M. G. Ramseyer, maire, après avoir rappelé le souvenir d'Adrien Lachenal en 1892, de M. Brenner, président de la Confédération en 1901, et de Gustave Ador en 1917, a relevé que grâce aux médias, la population n'ignorait plus grand chose de la nouvelle conseillère fédérale; il rendait hommage à son authenticité et à sa sincérité. Puis, bravant le service d'ordre, il emmenait M<sup>me</sup> Dreifuss sur la petite esplanade du kiosque de la gare pour qu'elle puisse saluer la foule importante qui s'était déplacée. Dans son discours de réponse, M<sup>me</sup> Dreifuss rappelait que la Versoix avait été, dans sa jeunesse, «mon grand canyon, ma forêt vierge à moi», ce qui enjoignait le maire à lui proposer une «respiration champêtre» quand les obligations de sa charge laisseraient à M<sup>me</sup> Dreifuss l'occasion d'une brève récréation en forêt. La manifestation était agrémentée par les productions de la Musique municipale et d'un chœur d'enfants; nombre de magistrats des communes voisines et même de France et du canton de Vaud s'étaient déplacés à Versoix pour l'occasion.



**Sports, Centre sportif et emplacements sportifs – Domaine culturel/  
Bibliothèque – Domaine social – Communications/Câblage/Médias –  
Sociétés versoisiennes.**

**Conseiller administratif délégué: M. René Schneckeburger**

## **Centre sportif**

12 hectares d'espaces verdoyants sont à disposition des sportifs et des autres!

Le Centre sportif de Versoix fait bien des envieux à entendre les compliments adressés par les visiteurs de l'extérieur.

Une infrastructure de cette dimension implique un entretien important que nous cherchons à améliorer en permanence.

La piscine accueille de plus en plus de monde. Les entrées ont été recensées à plus de 20.000 unités pour la saison.

L'activité du restaurant continue sur sa lancée. Une buvette «self-service» a été aménagée dans la zone piscine à la satisfaction des visiteurs.

Nous nous plaçons aussi à relever le nombre toujours plus élevé de manifestations organisées au Centre sportif.

C'est en 1993 que les installations, une fois terminées, seront mises officiellement à disposition des sociétés locales.

### ***La cérémonie de remises des Mérites et Mérites sportifs de la Commune de Versoix***

C'est le mardi 2 février 1993 que le Conseil administratif a procédé à la remise des différents mérites communaux. Cette année, une innovation: l'Exécutif communal attribue désormais un «coup de chapeau» aux personnes qui n'ont pas forcément obtenu un titre exceptionnel mais qui ont contribué à un effort justifiant de les récompenser.

### ***Domaine culturel***

Pianiste, chef d'orchestre et peintre, **M<sup>me</sup> Hedy Salquin** est versoisienne de cœur puisqu'elle y a résidé pendant de nombreuses années. Elève du pianiste Dinu Lipatti, elle a obtenu le diplôme de capacité et le prix de virtuosité avec distinction.

Elle fit à l'époque les gros titres de la presse mondiale en obtenant le premier prix de direction d'orchestre décerné pour la première fois en 1952 à une femme, ce qui lui permit de diriger à plusieurs reprises l'Orchestre de la Suisse romande.

Musicienne, mais également peintre, Hedy Salquin est une artiste à part entière. Le Conseil administratif se fait un honneur de lui attribuer le mérite culturel de la commune de Versoix.

Un «coup de chapeau» sera adressé par les Autorités à M<sup>mes</sup> Françoise Wicht et Antoinette Perrot, et à M. Marc Houvet, pour les remercier d'avoir organisé l'an dernier une opération intitulée «Enfants et jeunes: de pleins droits à Versoix». Débats, expositions, fêtes, films, etc. ont contribué à sensibiliser la population versoisienne aux questions des droits et devoirs des enfants, tels qu'ils sont prescrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

## **Domaine social**

- Monsieur A. Mendès pour avoir sauvé la vie d'un collègue sur un chantier.
- Madame M.-Th. Vœffray pour ses multiples activités sociales (ancienne présidente du centre de loisirs et encadrement d'adolescents).
- Mesdames D. Lusti et A.-M. Bovier pour avoir assuré l'action «Mimosa Chaîne du Bonheur» durant de nombreuses années.

## **Domaine sportif**

- M. Oscar Vadas recevra une distinction (triple champion suisse de badminton écoliers).
- Le Versoix Basket Club: mérite sportif pour son titre de champion suisse 1<sup>re</sup> Ligue nationale masculine.
- M<sup>me</sup> Liliane Muther: mérite sportif pour sa médaille d'or au Championnat d'Europe de ski nautique «handicap» en slalom, en figures et combiné.
- M<sup>me</sup> Nicole Meylan: une distinction pour sa sélection aux JO de Barcelone et son titre de championne suisse de «Moth Europe» féminin 1992 (nautisme).
- M. Christian Wahl: mérite sportif pour son titre de champion du monde de 5.5 JI (nautisme).
- M. Pierre-André Bonjour: un «coup de chapeau» pour le même titre (ayant déjà obtenu un «mérite» l'année précédente, l'intéressé ne peut le recevoir qu'une fois).
- Les jeunes Fabrice Beau, Yan Bandler, Carine Cruz, Nicolas Tonnetti: un «coup de chapeau» pour leur titre de champions genevois «écoliers» discipline judo.
- M<sup>me</sup> Birgit Schlickelmann: une distinction pour être la première championne suisse 1992 en karaté, catégorie Kumité.
- M. Joël Snoeckx: une distinction pour son titre de champion suisse junior et champion genevois (athlétisme, course 800 et 1500 mètres).
- M. Philippe Putallaz: une distinction pour un exceptionnel palmarès de résultats en équitation.
- M. Stéphane Cotting: une distinction pour sa participation aux JO de Barcelone en sa qualité de membre de l'équipe nationale de rink-hockey.

## **Domaine culturel**

### **Versoix-Spectacles**

Les Caves de Bon-Séjour restent le lieu principal de nos activités culturelles.

Au cours de la période concernée par ce compte rendu, il y a eu:

- 8 expositions (peintres, bijoutiers, sculpteurs, artisans et antiquaires),
- 5 séries «théâtre»,
- 4 conférences,
- 12 concerts jazz et classiques,
- 7 soirées «comiques» avec notamment la création de «Versoix Fou Rire»,
- 5 séances de contes pour la jeunesse,

accueillant plus de 5.000 visiteurs et spectateurs.

Comme chaque année, nous mettons sur pied des animations les plus variées possible de façon à intéresser un maximum de public. Le coût des spectacles, en faisant la différence entre les dépenses et les recettes, revient à moins de Fr. 6,- par an et par habitant.

### **Fête du Bourg**

Encore une tradition bien ancrée à Versoix! C'est le samedi 12 septembre 1992 que nombre de Versoisiens se sont réunis sur la Place du Bourg.

La gestion de la buvette était assurée par la Compagnie des sapeurs-pompiers, tandis que l'animation comptait une manche du Championnat cycliste des écoliers genevois, organisée par M. Vergères en collaboration avec l'Union vélocipédique genevoise.

Un podium comprenant un spectacle de clowns, des orchestres de jazz et de musique champêtre, ainsi qu'un concours de musiciens amateurs, ont agrémenté la soirée.

«Radio-Lac» soutenait toute l'opération en émettant en direct son émission «Plein cap sur la fête».

### **Bibliothèque**

La fréquentation de la bibliothèque est toujours plus importante et l'équipe des bibliothécaires peut en assurer la gestion grâce à l'informatique, qui rend les meilleurs services tant pour les utilisateurs que pour les bibliothécaires.

La glissoire pour le retour de livres lorsque la bibliothèque est fermée rencontre un succès grandissant.

En dehors des heures de prêt, 17 classes des écoles enfantines et primaires sont venues avec leurs enseignants pour des présentations de bibliothèque, effectuer des recherches ou pour le plaisir d'un moment de détente en compagnie des livres.

A la rentrée, fin août, les horaires ont été adaptés en fonction des nouveaux horaires scolaires; ainsi, la bibliothèque est ouverte le mardi de 15 h. à 18 h., le mercredi matin de 9 h. 30 à 12 h., le jeudi après-midi de 15 h. à 19 h. et le samedi (qui n'a pas été changé), de 9 h. 30 à 12 h.

Plusieurs animations ont eu lieu: au printemps, pour fêter le 10 avril, Journée suisse des bibliothèques, nous avons accueilli M. Georges Haldas (écrivain et chroniqueur) pour une rencontre informelle très intense dans le vécu, M. Albert Weinberg (dessinateur de Dan Cooper) qui a dédié ses livres et captivé une classe de Bon-Séjour, M<sup>me</sup> Alix Noble (conteuse) qui a su faire participer les enfants à ses récits à leur grande joie, et M. Vladimir Dimitrijevic (éditeur de «L'Age d'Homme») qui a littéralement passionné son auditoire par la force de son témoignage (sa vie personnelle et son métier d'éditeur). Ces différentes rencontres se sont adressées à un public varié et ont permis de partager des moments de chaleureux échanges.

En automne, à l'occasion de la Journée des droits de l'enfant du 21 novembre et de l'action «Des enfants et des jeunes: de pleins droits à Versoix», la bibliothèque a organisé un concours pour les enfants des écoles primaires à travers l'écran OPAC et les livres; des contacts avec les enseignants ont eu lieu avec des prêts de diapositives sur les droits de l'enfant.

Plusieurs soirées ont eu lieu en collaboration avec l'Association des amis du Docteur J. Korczak, défenseur polonais des droits de l'enfant: projection à Nyon de l'excellent film «Korczak», réalisé par Wadja, spectacle «Janusz Korczak: le roi des enfants» par la troupe du théâtre-école de Flacé (Mâcon), histoire de la vie du Docteur

par M<sup>me</sup> Marjie Warzyniak à la Bibliothèque, exposé-débat «Du Docteur J. Korczak à la Déclaration des droits de l'enfant» présidé par M. Henri Moser; suite au débat une lettre a été envoyée à M. Felber, conseiller fédéral, pour demander que la Suisse signe la Convention sans restriction. La présence du délégué de l'ambassade de la Pologne à Berne, lors de la remise des prix du concours, nous a honoré.

L'année s'est terminée avec le moment du conte, devenu traditionnel, le jeudi 19 décembre; une cinquantaine d'enfants ont écouté avec beaucoup de plaisir M<sup>me</sup> Lise Berthoud.

## **Domaine social**

### ***Jeunesse***

Le Rado, situé au 151, route de Suisse, reste toujours le lieu de rencontres des jeunes adolescents où leur sont proposés un labo-photo, un atelier de bricolage, des films vidéo, un baby-foot, un billard, des jeux de société et bien sûr des voyages!

Le Galaxy, avenue Deshusses, est un lieu de rassemblement et de défoulement (danse) pour les jeunes de 16 à 22 ans. Le vendredi soir, tout au long de l'année scolaire, le Galaxy a attiré entre 30 et 50 jeunes. Deux ou trois soirées à thème ont été organisées avec succès.

L'été 1992 au Rado a été l'innovation d'un centre aéré pour les enfants de 5 à 12 ans. Ce furent 167 enfants qui ont fréquenté ce centre (dont 147 Versoisien). A cette occasion, de nombreuses activités ont été proposées: pêche, ballades, piscine, promenades, théâtre, marionnettes, cinéma et toutes sortes d'activités.

Un budget de Fr. 150.000,- a été voté à la séance du Conseil municipal du mois de novembre 1992, pour la rénovation du 1<sup>er</sup> étage de la Maison Naine, qui pourra désormais accueillir tous les mercredis les enfants de 5 à 12 ans et permettre régulièrement l'organisation de centres aérés durant les vacances scolaires.

Merci à toute l'équipe du Rado et du secteur animation, pour tous les efforts déployés à l'accomplissement et l'élargissement des activités de cette association.

### ***Restaurants scolaires***

Comme nous l'avions évoqué lors du dernier compte rendu administratif et financier, pour faire face à l'augmentation toujours constante du nombre d'enfants, les Autorités – conjointement avec le Service des activités parascolaires et l'Association des parents d'élèves – ont pris l'initiative de décentraliser le restaurant de Bon-Séjour de la façon suivante:

Les élèves des écoles de Montfleury I et II ont la possibilité de se rendre au restaurant «Le Bayou» pour prendre les repas de midi.

Ceux de l'école A.-Lachenal se rendent à la Salle communale pour y déjeuner.

Enfin, ceux de l'école de Bon-Séjour continuent de prendre leurs repas dans la salle prévue à cet effet.

Pour l'école A.-Lachenal et Bon-Séjour, les repas sont fournis par la Résidence des personnes âgées.

Il faut cependant noter que depuis l'incendie survenu aux pavillons Argand, les cuisines scolaires de Bon-Séjour se déroulent à la Résidence des personnes âgées, car la salle du restaurant de Bon-Séjour a été momentanément transformée en classe d'école.

Il s'agit d'une moyenne de 400 enfants par mois pour chaque restaurant.

Comme chacun le sait, un restaurant ne peut pas fonctionner sans l'aide de bénévoles; et nous tenons encore à remercier l'équipe de M<sup>me</sup> Martin à Bon-Séjour, celle du «Bayou» ainsi que celle de Lachenal, sous la direction de M. et M<sup>me</sup> Krieg.

### **Parlement des jeunes**

Composé actuellement de 21 membres, le Parlement des jeunes s'est réuni à deux reprises en 1992.

Des groupes se sont penchés sur les dossiers: Accès au lac – Centre sportif – Transports publics – Le Rado (centre aéré) – Bassin scolaire.

Le président, M. Marko Bandler, a cessé ses fonctions pour être remplacé par Annick Wütrich le 3.2.93. La vice-présidence revient à M<sup>lle</sup> Michelle Ritchie et M. Jean-Marc Leiser.

Pour motiver ce Parlement, le Conseiller administratif délégué, M. René Schneckenburger, suggère aux intéressés de choisir des thèmes relevant de l'actualité communale (Ecogia, crèche, Maison des Muguets, etc.) qui devraient faire l'objet de séances spéciales deux fois par an. Ces thèmes seraient traités en présence des Conseillers municipaux et administratifs concernés.

Le Parlement des jeunes se «rôle». Souhaitons que ses membres sachent trouver la bonne formule pour assurer son fonctionnement et persuader toujours plus de jeunes d'en faire partie.

**Les allocations complémentaires aux bénéficiaires de l'OAPA** versées par la commune s'effectuent deux fois par an et s'élèvent à chaque fois à Fr. 275,- pour les personnes seules et à Fr. 425,- pour les couples, auxquelles s'ajoute une indemnité de Fr. 100,- pour le chauffage. Ainsi un total de Fr. 120.000,- a été versé à 150 bénéficiaires.

Les personnes bénéficiant de l'AVS sont au nombre de 1127 (714 femmes et 413 hommes).

**La sortie des aînés** s'est déroulée le 9 septembre 1992. Les participants, un peu moins nombreux que les autres années car la pluie était au rendez-vous ce jour-là, ont eu le plaisir de visiter le château de La Sarraz et le Musée du cheval, puis de déjeuner dans les salles du château réservées à cet effet. Durant le retour, et malgré le mauvais temps, une visite du zoo de Servion a été très appréciée par nos invités.

L'aller comme le retour s'est effectué en autocars. La Mairie a reçu de nombreuses lettres de satisfaction et remercie celles et ceux qui lui ont écrit pour manifester leur contentement.

Comme chaque année, nous tenons à présenter tous nos remerciements aux accompagnants pour l'aide toujours autant appréciée.

**Le Club des aînés**, dont la présidence est assurée par M<sup>me</sup> J. Dufloy, déploie toujours autant de dynamisme: le comité du club s'est réuni en 1992 onze fois pour mettre au point le programme des activités: il s'agit de 6 repas au local, une grillade à la cabane des bûcherons, une autre au centre artisanal de détente, la fête de l'Escalade à la Salle communale qui a réuni plus de 100 personnes, les films, les lotos. La chorale du club répète tous les lundis au local et a eu le plaisir de chanter à la Résidence de Bon-Séjour et aux Châtaigniers. De nombreuses personnes se sont rendues au théâtre grâce aux tarifs avantageux de la Ville de Genève: 6 excursions ont été organisées (visite d'un four à pain, au pays des jonquilles, une vie de château au château de Môtier, une journée à Barboleusaz, un coin de paradis dans l'Oberland, Terre et traditions dans la Bresse et une excursion en bateau sur le Léman).

Les aînés de Versoix ont participé à l'exposition Crèche de Noël, qui avait lieu au centre artisanal de détente et qui a rencontré un franc succès: plus de 10.000 visiteurs. Cette crèche de Versoix est une réalisation superbe par sa présentation et l'imagination dont ont fait preuve les membres du club. Elle sera à nouveau exposée à la Salle communale au prochain repas de l'Escalade.

**Le Centre social de Versoix**, sous la responsabilité de M. P. Landragin, offre depuis plus de 10 ans son aide à la population, en conseils pratiques, aides administratives ou financières, informations sociales, le tout sous le sceau du secret professionnel. Il s'agit de 205 dossiers traités en 1992.

Le centre est ouvert le lundi après-midi de 14 h. à 15 h. ainsi que du mardi au vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. au 3, route de Sauvigny. Deux assistants sociaux, ainsi que des secrétaires, répondront à toutes vos questions.

Pour faire face aux problèmes de récession économique qui préoccupent un grand nombre de gens, un **Service d'orientation professionnelle** s'est ouvert à Versoix (dans les locaux occupés par le Centre social) depuis le mois de novembre 1992. Ce centre offre, tous les après-midi du lundi au vendredi, la possibilité de se documenter sur les métiers et les écoles, des visites-stages en entreprises, des consultations individuelles et gratuites avec des psychologues conseillers(ères) en orientation. Des ateliers d'orientation se déroulent à la Maison du Charron et sont ouverts à tous: renseignements au 779 1343.

**L'Association pour l'aide à domicile «Repas et Télécontact»**, créée sous cette forme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, suite à la nouvelle loi sur l'aide à domicile, a livré en 1992 plus de 3.200 repas à onze personnes les lundis, mercredis et vendredis. C'est M<sup>me</sup> Sylvette Piccot qui dirige l'équipe des bénévoles à Versoix.

**Le Service d'aide et de soins à domicile de la Croix-Rouge (SASCOM)** est composé de 6 infirmières et 4 aides. 110 personnes ont fait appel à ce service en 1992, représentant 3831 visites annuelles. Rappelons que les infirmières ont leur local au 4, rampe de la Gare, à Versoix.

**Les Services d'aide familiale (SAF) et le Service d'aide ménagère au foyer (AMAF)**, dont la responsabilité incombe à M<sup>me</sup> Müller (SAF) et à M<sup>me</sup> Veyron (AMAF), travaillent en étroite collaboration avec le SASCOM, constituant ainsi les 3 services d'aide et de soins à domicile.

C'est ainsi que ces services ont été actifs auprès de plus de 50 personnes habitant notre commune, ce qui représente environ 3.500 heures dans l'année.

En février 1992, après le vote positif de la loi sur l'aide à domicile, le Conseil administratif a entrepris les démarches pour réunir ces différents services sous un même toit.

## Crèches et garderies

**Crèche à la Maison Bonnet:** La commission extra-parlementaire a continué de travailler sur ce projet, a consulté divers organismes de la petite enfance, dont l'Office de la jeunesse (évaluation continue des lieux de placement pour enfants et adolescents), et peut ainsi confirmer que la crèche fonctionnera conformément aux dispositions générales prévues par les lois et règlements en la matière.

La commission extra-parlementaire a ainsi :

- établi un programme pédagogique en vue d'accueillir 45 enfants par jour,
- élaboré un règlement et un cahier des charges de la directrice,
- chiffré un budget de fonctionnement, ainsi qu'un barème du prix des pensions en fonction du revenu des familles et conformément à la politique sociale de la commune.

Il a été convenu que les statuts de cette institution seront ceux d'une fondation.

Le projet d'agrandissement et d'aménagement de la Maison Bonnet établi par M. Moor, architecte mandaté, a été longuement étudié par la commission des bâtiments; le vote du crédit de construction est prévu à la séance du Conseil municipal du mois de juin 1993, ce qui permettra d'ouvrir la crèche au printemps 1995.

**Garderie des Mouflets:** Elle offre la possibilité aux enfants de 0 à 4 ans de s'initier à la vie collective et de développer leurs qualités créatrices dans un milieu conçu pour eux.

Les inscriptions ont lieu au printemps et concernent environ 170 familles pour une fréquentation d'une ou deux demi-journées par semaine.

L'année 1992 a été spécialement riche en événements puisque la garderie fêtait ses 10 ans d'activités. A cette occasion, les parents des Mouflets ont fait preuve d'une grande disponibilité en s'impliquant, avec le personnel éducatif, dans de multiples activités telles que la mise sur pied d'un troc au mois de mai et l'organisation d'une grande fête au mois de septembre. Ces deux manifestations ont rencontré un très grand succès; le bénéfice qui s'en est dégagé est utilisé pour le seul bien-être des enfants (achat de matériel et de jeux éducatifs).

M<sup>me</sup> Catherine Fouvy désirant mettre un terme à son double mandat de présidente et directrice, c'est à M<sup>me</sup> Isabelle Zwygart qu'incombe la présidence en 1993 du comité de l'Association des Mouflets.

**Garderie de Montfleury:** Elle accueille les enfants du quartier dès l'âge de 20 mois, 3 matinées par semaine, au local réservé à l'AHM. C'est une vingtaine d'enfants par jour qui fréquentent cette garderie, dirigée depuis de nombreuses années par M<sup>me</sup> M. Ecuyer.

**Colonie de vacances La Ruche:** «La Ruche» est une maison située aux Granges-sur-Salvan, en Valais, à 1.100 m. d'altitude. En été, les Marécottes offrent une piscine naturelle, un zoo, des promenades. Ce bâtiment est géré, à parts égales, par des représentants des communes du Grand-Saconnex, de Meyrin, de Pregny-Chambésy et de Versoix. Chaque section possède sa propre association et statuts.

En 1992, cette habitation, comprenant 52 lits répartis dans 10 chambres, a fêté ses 60 ans d'existence. Cet anniversaire fut d'autant plus important que les travaux de rénovation venaient de s'achever. L'aménagement intérieur, le mobilier, les places de jeux ont été entièrement repensés.

Trois camps de deux semaines chacun sont organisés en été. Une quarantaine d'enfants y sont accueillis par séjour, entourés d'une dizaine d'adultes. Les bulletins d'inscription sont distribués dans les écoles de la commune (pour les enfants de 6 à 12 ans) à l'approche de Pâques. En dehors de cette occupation estivale, la location est ouverte aux groupements sportifs, sociaux ou familiaux, pendant la semaine ou le week-end. Les classes de neige, de printemps ou d'automne, sont les bienvenues.

**La ludothèque,** dont la responsabilité incombe à M<sup>me</sup> Chambordon, est depuis 1984 à la disposition des familles et des enseignants en proposant tous genres de jeux (trottinettes, patins à roulettes, jeux de société, électroniques, etc.) pour une somme modique. Située à Bon-Séjour (2, route de Sauvigny), plus d'une quinzaine

de bénévoles se relayent pour accueillir les membres aux heures d'ouverture, les mardis de 15 h. à 18 h. Ces personnes s'occupent également d'inventorier, réparer, choisir et acheter les jeux de plus en plus nombreux puisqu'on en compte plus de 800 à l'heure actuelle.

Environ 250 membres fréquentent la ludothèque, qui fonctionne grâce à une subvention de la Mairie et aux cotisations de ses abonnés.

**La Société des samaritains de Versoix et environs**, dirigée par M. Mario Guglielmetti depuis le mois de mars 1992, a un effectif de 19 membres actifs. Cette section s'est réunie 10 fois en 1992, a été présente aux différentes manifestations régulières durant 125 heures, comprenant notamment l'accompagnement des aînés lors de leurs courses mensuelles. Les dons du sang ont toujours lieu deux fois par an à la Salle communale. La Société des samaritains a donné en 1992, 10 cours de sauveteurs pour le permis de conduire. Enfin, cette société était présente, comme chaque année, à la Foire de Genève; le thème était les accidents durant les pique-niques.

**Aide humanitaire:** Sur proposition des membres de la commission sociale, le Conseil administratif a attribué le budget réservé à l'aide humanitaire de la façon suivante:

– Soutien à la population turque (Chaîne du Bonheur) . . . . .	Fr. 6.000, –
– Aides à diverses institutions sociales . . . . .	Fr. 5.000, –
– Fédération Genevoise de Coopération (deux projets en faveur des enfants au Guatemala et à Madagascar) . . . . .	Fr. 16.000, –
– Association d'amitié et de coopération avec l'Uruguay (soutien à une garderie) . . . . .	Fr. 5.000, –
– Comité international de la Croix-Rouge (contribution à la réalisation d'un projet orthopédique en Ethiopie) . . . . .	Fr. 10.000, –
– Education & Libération (soutien aux enfants handicapés du Nicaragua) . . . . .	Fr. 8.000, –
– Soutien au village de Mateïas (Roumanie): achats de fournitures, véhicule, accueil d'une délégation de Mateïas . . . . .	Fr. 16.000, –
– AGECAS: création d'un fonds en faveur des enfants de requérants d'asile à Versoix . . . . .	Fr. 2.500, –
Le total de l'aide humanitaire pour l'année 1992 s'élève à . . . . .	<u>Fr. 68.500, –</u>

### **Noël pour tous**

Fidèle au rendez-vous, l'équipe qui organise cette soirée sympathique continue son louable effort, permettant ainsi à de nombreuses personnes de fêter Noël dans une ambiance chaleureuse.

Le Conseil administratif tient ici à en remercier les initiateurs.

### **Téléréseau de Versoix: c'est parti**

C'est en 1993 que Versoix sera raccordé au télé réseau, dont le besoin est devenu de plus en plus évident.

Les premiers habitants de la commune, ceux résidant aux 12A et 12B chemin Louis-Dégallier, pourraient être raccordés au câble dans le courant du mois d'octobre 1993. Pour la fin de l'année, les immeubles avenue Théodore-Vernes et route de Sauvigny pourraient être branchés au télé réseau de Versoix. Les immeubles chemin Ami-Argand, chemin de Pont-Céard et cité Choiseul seraient reliés durant le premier semestre 1994. Les raccordements du Petit-Montfleury et du Grand-Montfleury sont prévus pour le deuxième semestre 1994.



Dès 1995, la pénétration du télé-réseau progressera en direction de Versoix-Le-Bourg et à l'extérieur du périmètre défini dans les secteurs de villas en fonction des demandes des propriétaires.

Il reste à espérer que la population de Versoix fera bon accueil à ce moyen moderne et efficace d'acheminement d'un choix important d'émissions de télévision et de radio.

### **Journaux locaux**

#### **– *Mémento versoisien***

«L'agenda» communal reste très apprécié. C'est l'occasion de prendre rendez-vous pour tout ce qui concerne les manifestations locales.

#### **– *Rives-Lac***

La Commission du Conseil municipal n'a pas voulu renouveler cette expérience vu le peu d'intérêt rencontré auprès des lecteurs, car les informations publiées ne sont plus d'actualité.

#### **– *Versoix-Info***

La commune poursuit sa collaboration avec le «Club de la Presse» qui gère le journal local en insérant 2 pages d'informations dans chaque numéro.

Les colonnes de ce journal sont ouvertes à tous ceux qui désirent s'exprimer.

Notons que «Versoix-Info» sort de nos frontières: le journal est en effet maintenant distribué dans les proches communes voisines.

### **La vie des sociétés versoisiennes**

Notre commune compte une soixantaine de sociétés (associations, clubs, groupements) dont certaines ont déjà été mentionnées dans le présent compte rendu (domaines culturel et social). Nous citerons ci-dessous les sociétés qui ont fait parvenir un résumé de leurs activités pour l'exercice concerné.

**Dans le domaine des sports**, il s'agit d'une vingtaine de clubs ou associations tels:

**L'Amicale de pétanque des Gravines**, dont le but principal est de permettre à ses membres de développer le sport boulistique toute l'année. De ce fait, ce sport est pratiqué pendant 6 mois sur les terrains du restaurant des Gravines et, durant la saison automne/hiver, les amateurs se rendent à Meyrin.

En 1992, les activités de cette Amicale ont été axées sur des rencontres hebdomadaires, jouées en trois parties, qui se déroulaient le mardi soir aux Gravines avec la participation de joueurs de tous niveaux.

De plus, trois concours traditionnels ont été organisés (1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> août et Jeûne genevois). L'APG fêtera très prochainement ses 10 ans d'activité.

**L'Association des Cavaliers de la région de Versoix** avec 125 membres; la principale préoccupation de son comité est les cheminements équestres, dont certains devront être améliorés ou entretenus. Les cavaliers tiennent à relever l'attitude agréable des piétons à leur égard, ainsi que celle des promeneurs qui retiennent leurs chiens lors du passage de cavaliers ou d'attelages.

Cette association essaie d'avoir des contacts avec les responsables des cavaliers du Pays de Gex, qui empruntent souvent les pistes de notre région.

**Le Club nautique de Versoix** déploie une très grande activité. Pour la saison 1992, dans la section voile, 14 régates ont été organisées, dont le Championnat de district des Stars (43 participants) et le Championnat de Suisse des Stars (53 participants). En octobre, les Championnats de Suisse juniors centralisés réunissaient 3 clubs lémaniques: La Nautique, Nyon et Versoix. Le CNV a reçu les séries Laser (34 participants) et Europe (21 concurrents). La traditionnelle régata «La Double» réunissait sur sa ligne de départ 147 bateaux. L'école de voile a vu défiler près de 200 enfants entre les cours de printemps et d'automne sur Optimist et 420 durant les camps d'été.

Pour la saison 1992, dans la section ski nautique, les entraînements ont débuté en mars. Durant l'été, un pilote se trouvait à demeure à Port-Choiseul pour satisfaire les nombreuses demandes des jeunes qui désiraient pratiquer ce sport.

Le CNV a eu l'immense satisfaction de voir la participation de Nicole Meylan aux JO de Barcelone en Moth Europe.

Par ailleurs, le ski nautique handicap, avec Liliane Muther, a récolté une médaille d'or aux Championnats d'Europe, sans compter les titres nationaux de M<sup>lles</sup> Nicole Jastroe et Mélanie Zbinden.

**Le Club de tennis de table**, dont le local se trouve à l'école de Montfleury, a organisé le traditionnel «Combat des chefs» mettant aux prises les Conseillers administratifs et municipaux, ainsi que différents responsables de sociétés locales, et le non moins traditionnel Tournoi de l'Escalade ouvert à tous les jeunes de la commune.

Sur le plan officiel, 7 équipes ont disputé le Championnat genevois, dont une en 1<sup>re</sup> ligue.

Le 9 octobre 1992 a eu lieu, avec un grand succès, le premier tournoi de ping-pong ouvert à tous les habitants de la commune et des environs, et qui s'est déroulé au Centre sportif de Versoix avec 87 participants.

**La FSG (Fédération suisse de gymnastique)**, doyenne des sociétés locales, a été très active durant l'année 1992. Le 28 août, la commune lui a remis le terrain d'athlétisme au CSV, ce qui lui a permis d'organiser son premier concours interne un mois plus tard.

Elle a organisé ses manifestations traditionnelles, à savoir le tournoi de volley ball au Verger et sa soirée annuelle sous le thème des «Années 60».

Au niveau des résultats, la société a eu le plaisir de féliciter Joël Snoeckx, qui a obtenu le titre de champion suisse junior sur 1500 m. et qui s'est attribué celui de champion genevois de 800 m. et de cross. Elle a également félicité Jérôme Burdet pour son titre de champion genevois en 800 m. et 1500 m. et de cross en cadets A.

Chez les écolières en athlétisme ainsi que chez les filles en artistique et en agrès, il y a eu également de très bons résultats dans les divers concours individuels.

Les enfants, au nombre de 250, ont été encadrés par 38 monitrices, moniteurs et entraîneurs.

Durant l'année, un comité a été mis sur pied pour l'organisation de la 54<sup>e</sup> Fête cantonale de gymnastique, qui aura lieu les 4, 5 et 6 juin au Centre sportif de Versoix.

**Le Football Club de Versoix**, ce n'est pas moins de 344 membres actifs inscrits, se répartissant entre des juniors de l'École de football, actifs et seniors, qui représentent les couleurs de notre commune sur tous les terrains du canton et dans les clubs de 1<sup>re</sup> ligue et de Suisse romande.

Pour mener à bien cette activité, 21 entraîneurs consacrent une partie de leur temps, 10 heures par semaine en moyenne.

L'ouverture du Centre sportif de Versoix offre un cadre splendide et une place supplémentaire appréciable qui n'absorbe malheureusement pas la totalité de nos besoins. Il ne faut pas oublier que 8 mois sur 12, 5 jours sur 7, 14 équipes doivent s'entraîner durant deux heures sur un terrain en herbe, entre 17 h. et 22 h.

A cela s'ajoutent les matchs durant le week-end ainsi que les caprices du temps, le terrain synthétique étant la soupape de sécurité. En l'état actuel, un terrain en herbe manque quand même.

Les parents des joueurs, les amis du FC Versoix forment une famille qui se retrouve encore au terrain de l'avenue Louis-Yung à la buvette.

A l'heure actuelle, le mixage du terrain de l'avenue Louis-Yung avec le Centre sportif de Versoix n'est pas un luxe, mais offre une situation transitoire qui trouvera son épilogue dans un proche avenir au CSV.

**Le Judo Club de Versoix** compte 110 membres, dont une grande majorité de jeunes (12 ans et moins). Les cours sont assurés par des professeurs diplômés ou des moniteurs J+S. Pendant toute l'année, il a offert de larges possibilités d'entraînement tout au long de la semaine.

Le club a participé à plusieurs compétitions: les Championnats genevois avec 4 médailles d'or, 4 d'argent et 4 de bronze, la Coupe de l'avenir (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> places), la Coupe de printemps (2<sup>e</sup> place par équipe), la Coupe des trois copains et le Championnat suisse par équipe (accès en 2<sup>e</sup> ligue).

Le club a encore organisé des entraînements en commun et le désormais réputé stage de Fiesch, réservé aux compétiteurs.

La préoccupation majeure du comité du Judo Club est de réunir les fonds nécessaires à l'aménagement du nouveau local, mis à disposition par la Mairie pour la rentrée 1993/94 à la nouvelle école Ami-Argand.

**Le Junior Model Racing Car Versoix**, fondé en 1986, s'est spécialisé dans l'organisation de courses de voitures radio-télécommandées électriques.

8 courses ont été organisées pour la saison 1992.

2 membres du club se sont rendus au mois d'août 1992 à Naestved au Danemark, pour participer au Championnat d'Europe de buggys tout terrain.

Au 31 décembre 1992, le club compte 42 membres dont plus de la moitié ont moins de 18 ans.

En accord avec la commune de Versoix, le club a pu changer de terrain, qui se trouve à présent au chemin du Levant sur les anciens courts de tennis, et bénéficie ainsi de la présence de la buvette du Levant.

Pour l'avenir le Model Racing Car souhaiterait organiser une course au niveau international, c'est-à-dire soit un grand prix européen soit un championnat d'Europe. Le comité actuel est en train d'étudier la meilleure solution.

**Le Versoix Basket** a acquis durant la période concernée le titre de Champion de Suisse de première ligue, la promotion en ligue nationale B et le titre de champion de Suisse de ligue nationale B.

Grâce à la compréhension des autorités des communes de la Terre Sainte, ces rencontres de ligue nationale se déroulent dans le collège de Terre Sainte qui possède une salle aux normes nationales, avec un restaurant accueillant et un secrétariat efficace.

Avec ces résultats et le «Dream Team» des JO de Barcelone, ce fut un formidable détonateur pour notre jeunesse; les Jordan, Barclay, O'Neil sont devenus leurs nouvelles idoles.

Le club tente actuellement de satisfaire à la demande de tous ces jeunes. Face à cet afflux, sa structure, son encadrement, sa façon de fonctionner sont en train de changer, car il doit agir et réagir en professionnel afin d'assumer son rôle tant sportif que social, éducatif, voire pédagogique.

Face à une telle croissance, l'infrastructure du Versoix Basket va devenir insuffisante, malgré tous les efforts et solutions que le club tente de trouver avec les autorités communales qui sont remerciées de l'aide constante apportée.

Le président du Versoix Basket pense que «le basketball sera le sport de l'an 2000 car il allie spectacle à suspense et action, développe autant le caractère que la technique, et est devenu une philosophie de vie pour la jeunesse du monde entier; les plus grandes stars mondiales actuelles sont des basketteurs».

**Le Versoix Model Club** compte 48 seniors et 17 juniors.

En mai, une école de pilotage dirigée par Frank Parodi et Christian Imhof s'est ouverte. Un grand bravo pour cette initiative qui remporte un grand succès.

A la fin juillet, début août s'est déroulée la huitième édition du passeport-vacances.

Le 23 août, rencontre annuelle sous forme de meeting aérien de modèles réduits. Cette rencontre a été un énorme succès, et les bénéficiaires ont permis d'acheter un container pour ranger le matériel d'entretien du terrain.

Au mois d'octobre, l'école de pilotage a fait passer l'examen à trois jeunes élèves qui l'ont réussi brillamment.

**Le Tennis Club de Versoix**, pour qui 1992 fut une année fertile, est maintenant bien implanté au Centre sportif de Versoix.

La santé financière du TCV est bonne et les comptes 1992 sont équilibrés.

L'accent a été mis, sous la houlette du président, sur l'information aux membres par un envoi mensuel informant ceux-ci sur toutes les manifestations organisées par le TCV; l'année 1992 a été à ce sujet débordante d'activités:

- Tournoi open et interclubs dans la rubrique sport de compétition. Une nouveauté; les mises en condition physique organisées par M. P. Borel et l'arrivée du nouveau professeur M. De Bruyn pour l'enseignement de ce sport;
- Tournois internes ou tournois d'animation dans la rubrique sport pour tous: le Tournoi du thuya, par exemple, a permis de financer la plantation de thuyas le long des courts extérieurs;
- Apéritifs et soirées dans la rubrique détente.

Le dynamisme déployé par le TCV a permis une augmentation substantielle des membres et un système a été mis en place, permettant à tous de jouer dans les meilleures conditions.

**La Société de tir de Versoix** déploie de multiples activités. En voici un bref résumé:

- Tirs militaires.  
16 séances de tir ont été organisées de fin avril à fin août. 1012 tireurs ont accompli leur tir à 300 m. et 89 ont tiré au pistolet à 25 m. ou 50 m.
- Tir en campagne.  
Cette manifestation a vu la participation de 117 tireurs à 300 m., 51 tireurs à 25 et 50 m. Il faut relever que M. Reto Schucan de Versoix a réussi le maximum, soit 90 points au pistolet.
- Section 300 m.  
L'organisation du Tir de printemps a vu la participation de 250 tireurs.
- Section pistolet.  
Organisation conjointe du Tir de printemps et participation de 175 tireurs à 50 m. Le groupe 25 m. a participé à la finale des Championnats suisses de groupes à Thoune.
- Section carabine petit calibre.  
Organisation à Versoix du 13<sup>e</sup> Tir de la Versoix avec la participation de 230 tireurs.
- Section ball-trap.  
A signaler le titre de champion suisse à la fosse olympique pour Xavier Bouvier.
- Jeunes tireurs.  
26 jeunes tireurs ont suivi et terminé les cours donnés par M. Ch. Sudan et son équipe de moniteurs. M. P.-A. Dufey a obtenu un titre de champion genevois.
- Travaux au stand et à ses installations.  
Au chapitre des travaux importants, on peut relever la réfection complète des plafonds du stand pour une meilleure insonorisation, la réfection du pare-balles médian, la modification des imprimantes pour le tir à 300 m. et l'installation au Centre sportif de Versoix de 8 cibles pour le tir à air comprimé.

**La Société internationale de sauvetage du Léman** a, durant la période concernée, secouru 7 embarcations et tiré autant de personnes d'une posture délicate.

En hiver, gymnastique en salle; en été, rame, natation et plonge au mannequin, soins à donner aux personnes en difficulté, pilotage de bateau.

L'organisation de vigies durant les week-ends s'est installée progressivement. La recherche de jeunes sauveteurs est l'un des soucis majeurs de cette société.

**Les Traîne-Matin de Port-Choiseul**, amicale de pêcheurs du lac, a été fondée en 1975. Le nombre de ses membres est limité à 25.

Pour être membre, il faut bien entendu être pêcheur amateur du lac, possesseur d'un bateau amarré à Port-Choiseul et prendre une part active à la vie de l'amicale, et tout spécialement à la Fête du lac.

Le but de cette petite société est de stimuler l'activité par des concours, de procéder à des actions de réempoissonnement et bien sûr d'organiser la Fête du lac, qui représente un travail important.

#### **Parmi les groupements à caractère culturel:**

**Le Théâtre Alroma**, fondé en 1967, a monté en novembre 1992 un cabaret-revue «Au fait, vous avez su...», composé de textes et de chansons sur des thèmes d'actualité.

Prévu cinq fois aux Caves de Bon-Séjour, ce spectacle a fait l'objet d'une représentation supplémentaire au début décembre, l'affluence ayant débordé la capacité d'accueil de ces lieux par ailleurs extrêmement appréciés des membres de la troupe... Il va sans dire que tout cela dépend de mois d'écriture, de répétitions et de la collaboration active des membres de la société.

**La Musique municipale de Versoix**, formée de 45 musiciennes et musiciens, travaille chaque mercredi soir en répétition générale; 40 répétitions de registre sont réparties tout au long de l'année, ce qui permet un renouvellement constant du répertoire. Pas moins de 38 titres ont été interprétés par la MMV en 1992. Elle a effectué 16 services durant la période concernée. Citons-en quelques-uns: Aubade à M<sup>me</sup> Mundinger, Mérites versoisiens, réception d'enfants ukrainiens, Journée horticole, Fête nationale, Fédération des musiques de campagne, Fête de l'Escalade, etc.

Il est à noter que l'année 1993 est également très chargée en concerts, puisque pas moins de 10 productions sont prévues en mai et en juin.

Le renouvellement de l'effectif de la MMV est assuré par son Ecole de musique qui compte une quarantaine d'élèves et est dirigée par M. Ch. Bürk. Un collège de professeurs, tous diplômés du Conservatoire, s'occupent de dispenser un enseignement de qualité aux futurs musiciens de la MMV. Chaque année, 3 ou 4 jeunes musiciens sont intégrés à la MMV, ce qui laisse augurer de futures bonnes années de musique dans la commune de Versoix.

**Association Ecole & Quartier:** La 17<sup>e</sup> saison d'activités s'est terminée le 31 août 1992 avec 2470 participants à 220 cours, stages ou activités, animés par 89 responsables, représentant 7763 heures de cours, soit en moyenne 227 heures par semaine. Les secteurs les plus demandés sont «jeunesse» et «langues».

Parmi l'ensemble des inscriptions, on compte deux tiers d'adultes (1 homme pour 5 femmes) et un tiers de jeunes. 48% des inscriptions proviennent de Versoix, 18% des voisins genevois, 14% des voisins vaudois, 3% de France et le reste, 17%, de communes plus éloignées. Ces chiffres confirment le rôle de Versoix comme centre culturel régional.

EQV s'affirme encore dans le domaine de la formation continue et du loisir actif. De nouvelles activités ont vu le jour: anglais (lecture et discussions), français écrit, philosophie, botanique, informatique (PC Windword), métaphysique, etc. Quant à lui, le ciné-club s'ouvre aux petits avec Ciné-Prim's: une série de films le mardi à 16 h.

Cotisations pour l'Association Ecole & Quartier: les nouveaux statuts prévoient une cotisation de Fr. 10,- proposée en plus de l'écolage. 788 des 1573 familles touchées sont devenues «Membre de l'AEQV» en 1992.

Prenant l'exemple de la commune de Versoix, qui est vivement remerciée par le comité d'EQV pour son soutien, les communes membres du Groupement des communes de la rive droite, avec l'aide efficace des autorités versoisiennes, accorderont une contribution de Fr. 30,- par élève domicilié dans leur commune. Outre les subventions ordinaires, la Mairie de Versoix a accordé une somme de Fr. 10.000,- destinée uniquement aux ressortissants de Versoix pour favoriser l'intégration des nouveaux habitants non francophones et encourager certaines activités du secteur jeunesse par un rabais de Fr. 50,-.

**Le GAAVE (Groupement d'animations artistiques de Versoix et environs)**, créé en 1977, avait l'âge pour une crise d'adolescence, et c'est tout naturellement qu'elle arriva avant d'atteindre une maturité évidente qui permit la relance de nouvelles activités.

Les lieux d'expositions communaux s'étant entre-temps multipliés, comme en témoignent les nombreuses manifestations présentées aux Caves de Bon-Séjour, à la maison du Charron ou à la chapelle de Collex, notre groupement était heureux d'y être associé et de bénéficier de ces supports d'expressions.

1993 permettra de découvrir artistes et artisans locaux qui souhaitent rencontrer un large public, nécessaire à l'épanouissement de chacun.

Composé de membres «actifs» et de membres amis, le groupe est ouvert à toutes personnes qui désirent découvrir, écouter, rencontrer, communiquer, participer à toutes formes artistiques.

### **La Confrérie des potes-au-feu de Versoix**

C'est en 1957 que fut créé à Zurich le «Club suisse des hommes à la cuisine». L'idée traverse la Sarine et, en décembre 1963, naît au château d'Oron «La Confrérie des potes-au-feu», réservée aux hommes exclusivement.

Peu à peu, elle essaima à travers la Romandie et c'est ainsi que, sur l'initiative d'un pote de la section de Genève domicilié à Versoix, Freddy Aeschbach, fut ouverte le 4 juillet 1977 la section de Versoix.

Actuellement au nombre de 14, les membres de cette confrérie se réunissent le premier vendredi de chaque mois dans la cuisine du Centre de Bon-Séjour afin de préparer un repas gastronomique. Un point essentiel de cette soirée est la critique de chaque mets présenté, ce qui permet d'améliorer, de varier, voire tout simplement d'admirer ce qui a été confectionné avec art.

Chaque année a lieu le grand concours romand de cuisine en plein air, où la Confrérie des potes-au-feu obtient régulièrement de bons résultats. Les Potes de Versoix auront l'honneur de l'organiser pour la seconde fois le 26 juin 1994, au Centre communal Lachenal.

Les Potes de Versoix et leurs épouses offrent volontiers leurs services lors d'événements familiaux et dans les manifestations communales, telle l'Escalade.

**L'Association des parents d'élèves des écoles primaires et enfantines de Versoix (APEV)** est une association qui regroupe l'ensemble des parents dont les enfants fréquentent les écoles publiques, enfantines et primaires de Versoix.

Un comité de 9 personnes applique les orientations décidées par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle.

Cette association vise à promouvoir l'intérêt supérieur des enfants et se soucie d'améliorer la qualité de vie des élèves par des mesures d'intérêt général.

L'APEV organise ainsi des rencontres avec les enfants, les parents, les enseignants, les instances communales et cantonales, partenaires socio-éducatifs, etc.

Le comité de l'APEV se réunit une fois par mois pour s'informer, planifier et décider d'activités. Voici quelques exemples montrant l'activité de cette association: publication régulière d'informations pour les parents, organisation de cours pour les parents, conférence sur la prévention routière, participation avec les enseignants au projet d'aménagement du préau de Bon-Séjour, décentralisation du restaurant scolaire à l'école A.-Lachenal, participation à la fête des promotions, échanges avec le DJP pour la sécurité routière sur le chemin de l'école, concours «Faites votre journal» avec l'APECO et Versoix-Info, etc.

**L'APECO (Association des parents d'élèves du Cycle d'orientation)** représente les communes de Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Bellevue et Versoix. Son comité est présent lors de la soirée de présentation organisée par le Cycle pour les parents des élèves de 7<sup>e</sup>; il a abordé avec la direction du Cycle des Colombières divers sujets concernant notamment la consommation de tabac dans l'établissement, le suivi des cas sociaux, l'analyse des problèmes relationnels entre élèves et enseignants; il participe à la nomination d'enseignants, aux séances de la Fédération des associations de parents d'élèves du Cycle d'orientation, etc.

Les associations de quartier, regroupant au sein de leur comité des habitants des immeubles, déploient elles aussi de nombreuses activités visant à la bonne marche du quartier en général en restant à l'écoute de chacun.

**L'AHM (Association des habitants de Montfleury)** propose une garderie, des cours de gymnastique, une bibliothèque, la possibilité de faire du baby-sitting, un goûter pour les aînés et 2 braderies. Elle s'occupe également d'assurer les bonnes relations entre la régie immobilière et les locataires.

**L'Association des locataires de la cité Choiseul**, fondée en 1965, s'est fixée plusieurs objectifs: assurer de bonnes relations avec la régie et intervenir en faveur des locataires, si nécessaire, organiser plusieurs fêtes annuelles, aménager ou améliorer les espaces réservés aux enfants, par l'achat et l'installation de jeux par exemple, collaborer avec les concierges. En 1992, cette association a eu le privilège et le plaisir de présenter aux Mérites versoisiens M<sup>me</sup> Emilienne Perriraz, peintre et habitante de la cité Choiseul.



**Finances/Taxe professionnelle/Fonds spéciaux – Loyers et redevances – Bâtiments communaux – Fondations communales et cantonales – Administration générale et personnel – Agriculture/amélioration foncière – Service du feu/Protection civile – Affaires militaires/défense générale – Environnement.**

**Conseiller administratif délégué: M. Pierre-Marie Salamin**

## **Administration communale et personnel**

Le personnel communal reste stable puisqu'il n'y a eu qu'une seule mutation au cours de l'année écoulée.

M. Christophe Audergon a quitté le service de la maintenance du Centre sportif le 31 décembre 1992; il a été remplacé par M. Charles Uldry, qui fonctionnait déjà en qualité d'employé temporaire.

## **Ecoles**

L'année scolaire 92-93 a été marquée par un événement qui a profondément ému les élèves, le corps enseignant et la population en général: il s'agit de l'incendie accidentel d'un pavillon de l'école Argand, le 1<sup>er</sup> février 1993.

Le sinistre s'est déclaré en début de soirée et n'a causé bien heureusement que des dégâts matériels.

Le Conseil administratif se plaît à relever l'excellente organisation mise en place par l'Autorité scolaire représentée par M<sup>me</sup> Danièle Bayard, inspectrice des écoles, pour «reloger» les deux classes détruites.

Ces dernières ont pu être intégrées aux groupes scolaires de Bon-Séjour et de Montfleury 1.

Comme on le dit dans la chanson: nous le reconstruirons plus beau qu'avant!

En effet, la première étape de la construction du groupe scolaire Ami-Argand bat son plein pour accueillir 7 nouvelles classes dès septembre 1993.

La population scolaire pour l'année 1992/1993 a été de 884 élèves (58 unités de plus que la période précédente) répartis dans nos 6 écoles de la manière suivante:

- Bon-Séjour:           8 classes de division moyenne  
                          1 classe d'adaptation
- Argand:               4 classes de division élémentaire  
                          1 classe de division moyenne
- Courvoisier:         2 classes de division élémentaire  
                          1 classe de division moyenne
- Lachenal:            3 classes de division élémentaire  
                          14 classes de division moyenne  
                          1 classe d'adaptation
- Montfleury 1:        11 classes de division moyenne
- Montfleury 2:        4 classes de division élémentaire  
                          1 classe de division moyenne.

Les élèves domiciliés en dehors de la commune sont au nombre de 67.

L'inspection des écoles de Versoix était assurée par M. Maurice Janin jusqu'au 30 juin 1992. Monsieur l'inspecteur a fait valoir ses droits à la retraite, et le Conseil administratif lui a rendu hommage à cette occasion, en compagnie des membres du corps enseignant.

L'Exécutif communal tient encore à exprimer ici toute sa reconnaissance à M. Maurice Janin, avec qui il a entretenu d'excellentes relations.

C'est M<sup>me</sup> Danielle Bayard qui a repris cette fonction.

D'emblée, Madame l'inspectrice a créé un contact enrichissant avec les autorités, le corps enseignant, les parents et les élèves.

Le Conseil administratif lui souhaite plein succès dans son activité à Versoix.

## **Echanges scolaires**

Une classe du Collège des Colombières, sous l'impulsion de son professeur M. Oleg Kochtchouk, s'est intéressée à l'Ukraine, république devenue indépendante.

Les collégiens ont souhaité connaître ce pays autrement qu'à travers des manuels ou un poste de télévision.

En vue d'aider des jeunes européens démunis, ce groupe de collégiens, avec la collaboration de leur professeur, a organisé un échange scolaire.

Avec le soutien de la commune et du Département de l'instruction publique, la classe de Versoix s'est rendue à Lviv, ville proche de Kiev, en avril 1992, pour rencontrer des jeunes de leur âge.

Nous en avons profité pour réaliser une aide humanitaire en leur apportant du matériel scolaire et des denrées alimentaires.

A leur tour, les collégiens ukrainiens sont venus à Versoix en mai 1992, où ils ont été accueillis au domicile de leurs camarades.

Expérience enrichissante et souvenirs émouvants marquent cette démarche.

Un autre échange scolaire a été organisé dans le cadre des écoles primaires.

La classe de M<sup>me</sup> Hausmann (école Lachenal) a reçu, en décembre 1992 et pour la fête de l'Escalade, une classe de Montagnat, cité bressane de la France voisine.

Nos élèves, accompagnés du corps enseignant, de parents et du Conseil administratif, se sont rendus à Montagnat au mois de mai 1993.

## **Fête des promotions**

Soleil radieux, visages d'enfants rayonnants, parents attendris... Que demander de plus pour être heureux?

La fête des promotions a été belle, réunissant une fois de plus la foule des Versoisiens et voisins.

Après le passage très coloré du cortège, les enfants ont pu s'égayer sur les manèges forains et aux différents jeux organisés par l'Association des parents d'élèves et des sapeurs-pompiers.

L'ambiance musicale était assurée par la Musique municipale de Versoix, l'Union instrumentale de La Plaine, Dardagny, Russin et l'Harmonie de Thonon; alors que le spectacle pour la jeunesse était présenté avec Guignol et Toni Yann, le magicien.

## Rapport d'activité de la Commission des bâtiments

Au cours du présent exercice, la Commission a siégé à 14 reprises afin de faire face à l'ampleur de la tâche à assurer.

Les principaux dossiers ont été les suivants:

### Ecole Ami-Argand

L'avancement du chantier respecte les délais. Bien planifié, pour être terminé en deux étapes – septembre 93 et septembre 95 – la Commission a pu travailler sans à-coup. Elle a résolu les problèmes d'éclairage extérieur, organisé un concours de décoration, étudié la possibilité d'éventuels locaux sous la future salle de gym, décidé les aménagements des locaux destinés à la Musique municipale et au Judo Club.

Au cours des diverses visites, elle s'est familiarisée avec les impressionnantes installations destinées à prélever la chaleur nécessaire au chauffage à partir de la nappe phréatique, vu la mise en place du monumental escalier dans le grand hall d'entrée, admiré la belle façade.

A ce jour, elle a la certitude que tout sera bien prêt pour la rentrée de septembre grâce à l'excellente conduite du chantier réalisée par MM. Pilard et Rességuier, architectes responsables.

### Ecole Adrien-Lachenal

Ce groupe scolaire avait déjà fait l'objet d'une étude approfondie lorsque le Conseil administratif reçut, en 1989, le rapport du GIEED l'informant qu'en 1995 il manquerait une dizaine de classes.

Comme l'étude entreprise démontrait que la restructuration de ce groupe n'apporterait que 4 classes supplémentaires, ce projet fut momentanément mis en veilleuse.

L'école Ami-Argand étant bien placée sur rail, la Commission a, à la demande du Conseil administratif, réactivé le dossier pour les raisons suivantes. Un crédit d'étude de Fr. 400.000,- avait été dépensé et les rapports étaient à disposition à la Mairie. Attendre encore deux ou trois ans aurait constitué une perte sèche, car la mémoire vivante qui les avait rédigés aurait certainement été perdue.

D'autre part, le groupe Adrien-Lachenal souffre de carences graves:

- Les normes imposées pour réaliser des économies d'énergie sont dépassées, tant les installations destinées à alimenter les divers bâtiments sont folkloriques.
- Les grandes baies vitrées sont, elles aussi, vétustes et ne font guère obstacle aux bruits et à la bise.
- Les nouvelles directives en matière d'enseignement exigent des locaux supplémentaires. Il n'y a point de place pour y remédier. Point non plus d'infirmerie et de bibliothèque, et une salle des maîtres fourre-tout.
- Quant aux façades extérieures, elles sont atteintes par la carbonatation.

En septembre 1992, MM. Martin et Vatré, architectes, présentèrent un avant-projet et, en mars 1993, la Commission des bâtiments proposait au Conseil municipal d'entreprendre la réfection du groupe Adrien-Lachenal.

Celle-ci s'étendra sur 10 ans et comprendra des travaux réalisés, année par année, à concurrence de Fr. 1.500.000,- prélevés sur les amortissements économiques, à l'exception du financement de la réalisation d'une salle de gym et de la transformation de la Salle communale.

Dans une première étape, sont prévus les travaux extérieurs puis, en 1994/95/96, la réfection des bâtiments scolaires. Pendant ce temps, la Commission devra, en accord avec la Commission d'urbanisme, déterminer l'emplacement de la nouvelle salle de gym comprenant un bassin de natation puis, pour 1998, étudier le réaménagement de la Salle communale, actuellement utilisée comme salle polyvalente. Et, enfin, la surélévation des bâtiments abritant la salle des maîtres et l'école enfantine.

Gérer un tel dossier pendant plus de 10 ans, sans perturber le fonctionnement de l'ensemble, va requérir de la Commission des bâtiments, des Autorités scolaires, des enseignantes et enseignants, une somme de travail considérable.

## **Annexe Mairie**

En juin la Commission a eu le plaisir de remettre au Conseil municipal, dans une vieille carcasse restaurée, un bâtiment neuf, fonctionnel, abritant 3 plans de travail. L'inauguration a eu lieu le 20 juin 1992, et la journée «Portes ouvertes à la Mairie» a permis à de nombreux citoyennes et citoyens de découvrir ce bel ensemble réalisé par MM. Lehmann père et fils, architectes versois.

## **Chantiers divers**

Au cours de l'exercice, la Commission a géré d'autres dossiers, moins importants, il est vrai, mais néanmoins nécessaires pour maintenir en état le patrimoine communal et trouver de nouveaux locaux. Ainsi furent entrepris :

- la réfection de la Maison Naine destinée à améliorer les conditions de travail du Rado et à mettre à disposition des plus petits le 1<sup>er</sup> étage;
- la réfection totale de la charpente et de la toiture de la Maison Ferrier;
- la signalisation de l'ensemble de Bon-Séjour;
- l'étude du dossier de la crèche lié aux travaux d'entretien de la Maison Bonnet
- la réfection de la salle des mariages (Mairie);
- la réfection de l'installation de chauffage et ventilation de l'école Montfleury 2;
- la réfection du préau de l'école Montfleury 1;
- la réfection de l'installation de chauffage de l'école Bon-Séjour;
- la réfection de l'installation de chauffage du stade Louis-Yung;
- les aménagements suivants au bâtiment du Centre sportif:
  - ventilation
  - électricité
  - benne à gazon
  - vestiaire du personnel
  - abri matériel.

## **Environnement**

Le compte rendu administratif 1991 ne mentionnait aucun rapport d'activité de la Commission de l'environnement.

Le Conseiller administratif délégué ayant repris le dossier a tout simplement oublié de parler du travail de sa nouvelle Commission.

Il vous prie d'excuser cette omission.

Durant cette dernière année, la Commission de l'environnement, présidée par M. Pierre Meyll, s'est réunie à 7 reprises.

Elle a entendu un exposé du Centre d'études techniques en aménagement du territoire concernant les zones NNI et a pris connaissance du rapport du Conseil administratif suite à la présentation de l'étude commandée par Vernier.

Cette étude a été suivie par la sous-commission de la Commission consultative pour la lutte contre le bruit des aéronefs, chargée de l'étude de l'insonorisation des habitations proches de l'aéroport et, en accord avec l'Etat, a demandé une étude identique pour les 7 autres communes concernées. Celle-ci est en cours et un suivi ne saurait tarder.

Les services de la Voirie ont renforcé les équipements destinés à la récupération en y ajoutant:

- une benne à papier et à verre à la place Bordier
- un box à piles au parking Adrien-Lachenal
- deux conteneurs à PET au parking Adrien-Lachenal et à la place Bordier.

C'est ainsi qu'ont été récupérés en 1992:

- 186 tonnes de verre (151 t. en 1991)
- 179 tonnes de papier (126 t. en 1991)
- 120 kg de piles
- 2.500 litres d'huile végétale et minérale
- 1.000 kg d'aluminium
- 3.000 kg de fer blanc
- 800 kg de PET.

En outre, dès les premiers beaux jours, un service de récupération des gazons a été mis en place. Il s'agit d'une grosse benne déposée sur le parking Adrien-Lachenal du lundi matin à 7 h. au mardi matin à 7 h.

Le tonnage ainsi récupéré s'est élevé à 90 tonnes (pour 1992).

Les employés de la Voirie, ainsi que le Conseil administratif, se plaisent à relever l'excellente discipline des usagers.

Versoix ne dispose à ce jour ni d'une déchetterie fermée ni d'un centre de compostage. En revanche, les divers emplacements sur lesquels sont déposés les conteneurs de récupération fonctionnent normalement grâce à la très bonne discipline observée par les usagers.

Quant au problème du compostage, il n'a pas échappé à l'Autorité communale. Mais comme celle-ci n'entend pas faire cavalier seul, elle suit avec attention l'initiative du Groupement des communes de la rive droite et celle de l'Etat, favorable à un centre cantonal de compostage dans notre région.

La récupération des déchets, les économies d'énergies, c'est le capital que nous léguerons aux générations futures. La Commission de l'environnement en est consciente, et entend tout entreprendre pour ne pas faillir à sa tâche.

## **Service du feu**

Durant l'exercice écoulé, les sapeurs-pompiers ont effectué 40 sorties pour diverses interventions, soit:

- feu d'un pavillon école Choiseul
- feu dans villa ou immeuble par TV implosée, séchoir à linge, machine à laver ou casserole sur la cuisinière

- feu d'un bungalow, feu de cave
- feu de cheminée
- diverses sorties pour fumée
- inondation due aux intempéries ou tuyau rompu dans immeuble
- arbre tombé sur la chaussée
- accident de la circulation, nettoyage de la chaussée
- voiture en feu
- bateau qui coule à Port-Choiseul
- sauvetage d'animaux, nids de guêpes
- pollution sur le lac
- alarme feu garage souterrain Montfleury.

Ils ont assuré 14 gardes de salles et divers services lors des cortèges: salle Lachenal, aula des Colombières, sécurité lors des cortèges, parking lors de manifestations, soit un total de 110 heures de service.

### *Equipement du personnel*

Achat d'équipement pour les nouveaux sapeurs, échange ou renouvellement: combi-salopettes, pulls à col roulé, bottes, vestes de feu, gants de protection, tenues de sortie, chemises, casquettes. Toute la compagnie a été équipée de bérets.

### *Matériel*

Divers matériels ont été acquis, soit du matériel pour l'extinction, tuyaux de divers diamètres, coussins absorbants pour fuite d'eau ou inondation, projecteur halogène, produit pour feu de cheminée, radio sur véhicule.

Certains matériels ont été révisés, dont les appareils respiratoires, les bouteilles à air comprimé, les appareils de transmission radio ainsi que les appareils de recherche de personne.

### *Mutations 1992*

Durant l'année écoulée, aucun sapeur n'a été engagé au sein de la Compagnie. Une demande de congé de 1 an a été acceptée au sapeur Pascal Brunner.

Pendant l'année 1992, plusieurs sapeurs de la Compagnie ont suivi des écoles de formation au Centre d'instruction de Bernex.

- Ecole cantonale pour machinistes moto-pompes:
  - Sgt Pierre-Alain Artique
  - Sap Jean-Charles Golay
  - Sap Denis Le Mounier
- Cours de transmission radio:
  - Sap Antoine Lehmann
  - Sap Patrick Schifferli
- Ecole cantonale pour porteurs d'appareils de la protection de la respiration:
  - Cpl Philippe Décrind
  - Sap Jean-Charles Golay
  - Sap Christian Gothuey
  - Sap Christian Gerber

- Cours de répétition pour porteurs d'appareils de protection de la respiration:  
Sgt Pierre-Alain Artique  
Sgt Claude Fouvy  
Sap Michel Tantucci
- Cours de formation pour responsable du matériel de protection de la respiration:  
Sap Pierre-Alain Grenier.

### *Démissions*

Nous avons pris acte de la démission suivante pour raison de santé:

Cpl Laurent Martin pour 20 ans de service, entré à la Compagnie en 1971, Cpl en 1975;

des démissions suivantes pour mise à la retraite:

Sap Jean-Paul Kohler pour 25 ans de service  
Sap Werner Hardegger pour 25 ans de service  
Sap Michel Salina pour 31 ans de service  
Sap Roland Grenier pour 31 ans de service.

Le Sap Guy Beerli quitte la Compagnie après quelques mois passés dans celle-ci.

Tous ont droit à des remerciements pour les services rendus à la collectivité tout au long de ces nombreuses années passées au sein de la Compagnie.

Au 31 mars 1993, l'effectif des sapeurs-pompiers se composait de 4 officiers, 11 sous-officiers, 35 sapeurs et 1 médecin, soit un total de 51 hommes.

## **Protection civile**

La PC cantonale est en pleine réorganisation. De ce fait, le rapport d'activité de la PC communale sera très court.

Les cours d'instruction n'ont pas eu lieu. Les nouvelles directives concernant l'incorporation mentionnent un abaissement de la limite de servir de 60 à 52 ans. Dès leur libération de leurs obligations militaires (42 ans dès 1995), les citoyens seront astreints à servir dans la PC durant 10 ans. Leur service se déroulera de la façon suivante:

- ils prendront part à un rapport d'incorporation, durée 3 heures, qui compte pour un jour de service;
- ils suivront un cours de formation de 3 jours.

Une fois ce cours terminé, les personnes seront convoquées selon les nécessités.

Aucun changement n'est apporté aux cours de cadres et ces derniers effectueront leur service selon les besoins.

Ces mesures se traduiront par moins de cours, moins de personnes, donc de substantielles économies.

## **Etat civil**

Il a été célébré 95 mariages en 1992 (82 en 1991), enregistré 28 décès (31 en 1991) et, comme l'an passé, aucune naissance n'est survenue, à Versoix, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1992.

Durant la même période, 4 naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi 9 nouveaux Versoisien.

Notre service d'état civil a délivré 216 actes durant l'année 1992.

Il a été procédé à 39 inhumations dans notre cimetière. Il faut ajouter à ce chiffre l'utilisation de 10 nouvelles cases au columbarium.

## Statistiques

*Evolution en 1991 et 1992 de la population versoisienne*

Total de la population au 31 décembre 1991: 9017

Total de la population au 31 décembre 1992: 9266

Répartition	1991	1992
Genevois	2465	2711
Confédérés	3266	3116
Etrangers	3286	3439
<b>Totaux</b>	<b>9017</b>	<b>9266</b>

## Finances

**Détail par nature des comptes de fonctionnement 1992**

Charges de fonctionnement	Comptes 92	%	Par habitant
Administration générale	3.471.089,70	21,19	374,60
Sécurité publique	742.152,30	4,53	80,09
Enseignement et formation	2.352.040,30	14,36	253,84
Culture et loisirs	2.692.388,44	16,44	290,57
Prévoyance sociale	777.103,75	4,74	83,87
Trafic	1.839.681,35	11,23	198,54
Protection et aménagement de l'environnement	1.577.286,85	9,63	170,22
Finances et impôts	2.927.020,66	17,87	315,89
	<b>16.378.763,35</b>	<b>100</b>	<b>1.767,62</b>

Revenus de fonctionnement	Comptes 92	%	Par habitant
Administration générale	791.013,35	4,25	85,37
Sécurité publique	193.361,50	1,04	20,87
Enseignement et formation	47.362,40	0,25	5,11
Culture et loisirs	290.691,—	1,56	31,37
Prévoyance sociale	88.693,40	0,48	9,57
Trafic	39.537,—	0,21	4,27
Protection et aménagement de l'environnement	146.797,25	0,79	15,84
Finances et impôts	17.016.001,35	91,42	1.836,39
	<b>18.613.457,25</b>	<b>100</b>	<b>2.008,79</b>

Total de la population au 31 décembre 1992: 9266.



## Le mot du Maire

«Gouverner c'est prévoir» est sans doute l'axiome le plus éculé du discours politique.

Pourtant, le développement du dossier d'Ecogia est à cet égard la plus convaincante démonstration de la difficulté qui sépare les slogans de leur application.

L'homme de la rue discute avec compétence des sujets qu'il domine. Ces derniers sont le plus souvent concrets, quantifiables et immédiatement contemporains. Ce qui touche à demain, au contraire, inquiète, faute de pouvoir juger autrement que par hypothèse. Le futur laisse planer un malaise, conséquence directe de l'inquiétude qu'il génère. Et fatalement, l'homme de la rue se souvient d'un autre axiome: «Dans le doute, abstiens-toi.»

Mais c'est l'homme de la rue qui, paradoxalement, estime et proclame que ce qui est légitime pour lui (à savoir l'abstention pour cause de doute) ne l'est pas pour ses Autorités, élues pour gouverner. Et gouverner... c'est prévoir!

La difficulté est donc grande de faire comprendre qu'il y a des décisions historiques d'une importance primordiale qui sont prises non pas pour les jours à venir mais carrément pour le demi-siècle qui s'annonce.

Cette situation, il ne faut ni la critiquer, ni s'en formaliser. Elle est normale, elle est inévitable.

Il faut par contre se persuader qu'elle fait la noblesse de la tâche des élus politiques. Elus pour gouverner, ils doivent assumer et ne jamais perdre de vue que l'intérêt du plus grand nombre se mesure à l'aune du temps sans autre référence pour notre commune que sa prospérité, sa sécurité et la sauvegarde de son identité.

Gérard Ramseyer, Maire

Versoix, le 31 mars 1993

# ÉTATS FINANCIERS 1992

## Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1992 établi par la Société de Contrôle Fiduciaire SA

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 1992 de la commune de Versoix.

Les différents tableaux qui suivent sont pour la plupart tirés des annexes à notre rapport du 28 avril 1993.

**Résumé du compte de fonctionnement 1992**  
(Classification fonctionnelle)

	BUDGET 1992		COMPTES 1992	
	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i>
001 Conseil municipal	41.200,—	—,—	41.596,50	—,—
002 Conseil administratif, maire et adjoints	136.900,—	—,—	133.108,45	—,—
005 Administration générale	1.611.700,—	31.500,—	1.809.927,35	21.155,40
008 Immeubles du patrimoine administratif	1.287.552,—	257.820,—	1.385.819,65	228.992,80
009 Autres charges et revenus	129.600,—	483.000,—	100.637,75	540.865,15
010 Etat civil	108.720,—	7.100,—	116.757,15	10.892,60
011 Police municipale	—,—	51.500,—	—,—	83.780,35
014 Incendie et secours	352.156,—	72.958,—	356.893,70	95.331,80
016 Protection civile	309.860,—	12.925,—	268.501,45	3.356,75
021 Ecoles publiques	2.188.222,—	47.800,—	2.352.040,30	47.362,40
030 Encouragement à la culture	515.040,—	57.500,—	508.649,70	66.910,75
033 Parcs et promenades	376.640,—	—,—	356.625,50	—,—
034 Sports	1.745.400,—	226.150,—	1.789.505,79	221.485,25
035 Autres loisirs	45.500,—	2.250,—	37.607,45	2.295,—
054 Institutions pour la jeunesse	310.100,—	85.000,—	332.440,30	84.508,75
058 Aide sociale	428.260,—	—,—	444.663,45	4.184,65
062 Routes communales	1.810.860,—	32.000,—	1.813.307,20	19.750,—
065 Trafic régional	32.350,—	3.500,—	26.374,15	19.787,—
071 Protection des eaux	542.300,—	—,—	539.182,—	—,—
072 Traitement des déchets	965.000,—	130.175,—	965.040,70	130.172,75
074 Cimetière et crématoire	28.150,—	4.000,—	33.054,45	16.624,50
078 Autres tâches protection de l'environnement	31.500,—	—,—	28.209,70	—,—
079 Aménagement du territoire	40.000,—	—,—	11.800,—	—,—
090 Impôts	741.429,—	12.225.100,—	826.392,81	14.625.686,47
094 Charges et revenus des capitaux	1.925.760,—	2.033.000,—	1.961.368,15	2.390.314,88
095 Immeubles du patrimoine financier	40.000,—	—,—	139.259,70	—,—
<b>Totaux</b>	<b>15.744.199,—</b>	<b>15.763.278,—</b>	<b>16.378.763,35</b>	<b>18.613.457,25</b>
Boni budgétisé	19.079,—			
Excédent des revenus			2.234.693,90	
			<u>18.613.457,25</u>	<u>18.613.457,25</u>

## Charges du compte de fonctionnement 1992

(Classification selon les natures)

	BUDGET 1992		COMPTES 1992	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
300 Autorités et commissions	144.200,—		144.160,—	
301 Traitement du personnel	2.902.100,—		3.008.230,15	
303 Assurances sociales	207.920,—		201.531,—	
304 Caisse de pensions et de prévoyance	306.000,—		340.332,90	
305 Assurance-maladie et accidents	124.220,—		118.969,15	
306 Prestations en nature	—,—		—,—	
307 Prestations aux pensionnés	45.000,—		64.015,05	
309 Autres charges de personnel	23.000,—		22.662,70	
310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité	142.700,—		164.292,45	
311 Mobilier, machines, véhicules, matériel	225.000,—		165.874,70	
312 Eau, énergie, combustibles	443.700,—		476.218,85	
313 Achat de fournitures et de marchandises	345.360,—		311.605,05	
314 Entretien des immeubles par des tiers	880.000,—		1.195.764,34	
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	138.000,—		129.208,75	
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	273.852,—		257.889,25	
317 Dédommagements	75.100,—		69.927,65	
318 Honoraires et prestations de service	1.154.950,—		1.361.114,60	
319 Frais divers	81.000,—		67.585,85	
322 Dettes à moyen et long termes	1.919.260,—		1.886.786,95	
323 Dettes envers des tiers	—,—		—,—	
329 Autres intérêts passifs	—,—		—,—	
330 Patrimoine financier	341.250,—		357.166,—	
331 Patrimoine administratif amortissements ordinaires	3.613.780,—		3.614.238,—	
346 Compensation financière aux communes françaises	84.679,—		85.898,—	
351 Cantons	904.440,—		953.148,61	
352 Communes	295.798,—		293.969,10	
361 Cantons	19.240,—		19.237,05	
363 Propres établissements	165.600,—		149.333,10	
365 Institutions privées	648.440,—		644.401,15	
366 Personnes physiques	160.610,—		197.672,80	
367 Etranger	79.000,—		77.530,15	
<b>Totaux</b>	<b><u>15.744.199,—</u></b>		<b><u>16.378.763,35</u></b>	

# Revenus du compte de fonctionnement 1992

(Classification selon les natures)

	BUDGET 1992		COMPTES 1992	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
400 Impôts sur le revenu et la fortune		10.481.250,—		12.793.690,94
401 Impôts sur le bénéfice et le capital		250.000,—		256.419,55
408 Fonds de péréquation financière intercommunal		1.093.700,—		941.027,—
409 Taxe professionnelle communale		300.000,—		575.833,—
420 Banques		20.000,—		63.789,95
421 Créances du patrimoine financier		150.000,—		547.669,63
422 Capitaux du patrimoine financier		125.000,—		41.931,—
423 Immeubles du patrimoine financier		—,—		—,—
424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier		—,—		—,—
426 Participations permanentes du patrimoine administratif		28.000,—		28.637,50
427 Immeubles du patrimoine administratif		801.470,—		844.324,35
431 Emoluments administratifs		7.000,—		10.877,10
434 Redevances d'utilisation et prestations de service		224.850,—		261.880,45
435 Ventes de marchandises		71.500,—		77.678,85
436 Dédommagements de tiers		59.900,—		42.190,85
439 Autres contributions		150,—		2.476,20
441 Part à des recettes cantonales		215.000,—		226.239,43
444 Contributions cantonales		2.958,—		2.958,15
451 Cantons		500,—		—,—
452 Communes		35.500,—		35.000,—
460 Confédération		4.900,—		—,—
461 Cantons		37.425,—		6.665,—
469 Autres subventions et allocations		1.854.175,—		1.854.168,30
<b>Totaux</b>		<b><u>15.763.278,—</u></b>		<b><u>18.613.457,25</u></b>

# Résumé du compte de fonctionnement 1992

(Classification selon les natures)

	BUDGET	COMPTES
<b>CHARGES</b>		
30 Charges de personnel	3.752.440,—	3.899.900,95
31 Biens, services et marchandises	3.759.662,—	4.199.481,49
32 Intérêts passifs	1.919.260,—	1.886.786,95
33 Amortissements	3.955.030,—	3.971.404,—
34 Contributions à d'autres collectivités	84.679,—	85.898,—
35 Dédommagements à des collectivités publiques	1.200.238,—	1.247.117,71
36 Subventions accordées	1.072.890,—	1.088.174,25
<b>Totaux</b>	<b><u>15.744.199,—</u></b>	<b><u>16.378.763,35</u></b>
<b>REVENUS</b>		
40 Impôts	12.124.950,—	14.566.970,49
42 Revenus des biens	124.470,—	1.526.352,43
43 Revenus divers	363.400,—	395.103,45
44 Part à des recettes et contributions sans affectation	217.958,—	229.197,58
45 Dédommagements de collectivités publiques	36.000,—	35.000,—
46 Subventions et allocations	1.896.500,—	1.860.833,30
<b>Totaux</b>	<b><u>14.763.278,—</u></b>	<b><u>18.613.457,25</u></b>

## Etat des fonds spéciaux au 31.12.1992

Désignation	Solde	Solde	Montants	Nature du placement
	au 31.12.91	au 31.12.92		
	Fr.	Fr.	Fr.	
Fonds des courses scolaires	32.684,65	33.653,40	27.834,95 5.818,45 <u>577,80</u>	Banque Raiffeisen B.C.G. Impôt anticipé à récupérer
Fonds Marc-Birkigt	122.257,75	124.797,90	103.152,60 21.645,30 <u>2.362,90</u>	B.C.G. Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds d'entraide	201.467,40	197.443,80	197.443,80 <u>3.614,90</u>	Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds Livada, infirmière	216.698,—	232.338,85	232.338,85 <u>8.422,—</u>	Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer
Fonds Rudolf Metall	30.137,05	31.288,45	31.288,45 <u>580,25</u>	Banque Raiffeisen Impôt anticipé à récupérer

## TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance emprunt	Montant	Solde	Augmentation
			initial	au 31.12.1991	en 1992
			Fr.	Fr.	Fr.
<b>A. Reconnaissance de dettes</b>					
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	79.401,35	—,—
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	149.753,20	—,—
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,—	1.053.361,45	—,—
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,—	1.268.839,65	—,—
1972	C.N.A.	1992	1.000.000,—	50.000,—	—,—
1983	C.N.A.	1993	2.000.000,—	1.200.000,—	—,—
1989	C.N.A.	1999	2.000.000,—	1.600.000,—	—,—
1991	C.N.A.	2001	3.000.000,—	3.000.000,—	—,—
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	223.033,—	—,—
1982	Caisse d'Epargne	2002	1.200.000,—	807.570,—	—,—
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	116.747,—	—,—
1978	COFICOGE, dette flottante	ind.	500.000,—	400.000,—	—,—
1980	COFICOGE, dette flottante	ind.	1.000.000,—	912.664,70	—,—
1972	UBS	1992	1.000.000,—	450.000,—	—,—
1991	Winterthur Assurances	2001	2.000.000,—	2.000.000,—	—,—
<b>Totaux A</b>			<b>21.400.000,—</b>	<b>13.311.370,35</b>	<b>—,—</b>
<b>B. Emprunts par obligations</b>					
1984	COFICOGE	1994	5.000.000,—	5.000.000,—	—,—
1986	COFICOGE	1998	2.000.000,—	2.000.000,—	—,—
1987	COFICOGE	1997	4.000.000,—	4.000.000,—	—,—
1988	COFICOGE	1998	3.000.000,—	3.000.000,—	—,—
1990	COFICOGE	2000	2.000.000,—	2.000.000,—	—,—
1991	COFICOGE	2001	3.000.000,—	3.000.000,—	—,—
1992	COFICOGE	2002	4.000.000,—	—,—	4.000.000,—
<b>Totaux B</b>			<b>23.000.000,—</b>	<b>19.000.000,—</b>	<b>4.000.000,—</b>
<b>Totaux A + B</b>			<b>44.400.000,—</b>	<b>32.311.370,35</b>	<b>4.000.000,—</b>

# COMMUNALE AU 31.12.1992

Amortissement en 1992	Solde au 31.12.1992	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1992	Intérêts dus au 31.12.1992
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
79.401,35	—,—	7,75	15.05	6.153,60	—,—
72.083,40	77.669,80	7,75	12.12	11.605,85	322,10
16.901,75	1.036.459,70	5	30.03	52.668,05	40.282,77
87.587,35	1.181.252,30	8	22.10	101.507,15	18.630,24
50.000,—	—,—	5,25	20.03-20.09	2.625,—	—,—
100.000,—	1.100.000,—	4,50	20.03-20.09	54.000,—	14.219,79
200.000,—	1.400.000,—	6	30.11	96.000,—	7.333,80
—,—	3.000.000,—	7	31.12	208.833,35	159.525,48
68.870,—	154.163,—	8	30.12	17.285,05	33,65
49.167,—	758.403,—	7,75	19.11	62.586,65	6.952,47
116.747,—	—,—	8	29.12	9.339,75	—,—
—,—	400.000,—	8	31.12	32.425,30	—,—
—,—	912.664,70	8	30.11	73.986,85	—,—
245.750,—	204.250,—	Var.	31.12	29.301,40	—,—
—,—	2.000.000,—	6,875	31.03	137.500,—	22.916,67

**1.086.507,85      12.224.862,50**

**895.818,—      270.216,97**

**Total      1.166.034,97**

—,—	5.000.000,—	5	05.11	250.000,—	38.888,89
—,—	2.000.000,—	4,25	05.05	85.000,—	56.666,67
—,—	4.000.000,—	4,25	05.03	170.000,—	142.138,89
—,—	3.000.000,—	4,25	01.03	127.500,—	108.020,81
—,—	2.000.000,—	7,25	05.11	145.000,—	22.555,56
—,—	3.000.000,—	6,75	10.12	202.500,—	11.812,50
—,—	4.000.000,—	6,50	03.12	—,—	20.222,22

**980.000,—      400.305,54**

**Total      1.380.305,54**

**1.086.507,85      35.224.862,50**

**1.875.818,—      670.522,51**

**Total      2.546.340,51**



# TABLEAU DES CRÉDITS

Libellé	Date délibération	Crédits votés
Raccordement coll. Genthod / Les Nays .....	23.06.1986	236.196,—
Collecteur / Canal route de Sauverny .....	22.09.1986	303.000,—
Parking souterrain Bon-Séjour .....	18.03.1987	2.224.000,—
Cadastre des égouts / mise à jour PDE .....	25.04.1988	260.000,—
Voirie 2000 .....	03.04.1989	2.942.000,—
Réfection chemin des Colombières .....	09.10.1989	385.000,—
Construction CSV deuxième étape .....	25.06.1990	4.000.000,—
Etude construction d'une crèche .....	10.12.1990	160.000,—
Transformation annexe de la Mairie .....	21.01.1991	2.170.000,—
Réfection chemin Ancien-Péage .....	21.01.1991	86.000,—
Collecteur chemin Huber-Saladin .....	25.02.1991	1.228.000,—
Avenue Mail-Voltaire .....	25.02.1991	430.000,—
Construction école Ami-Argand .....	22.04.1991	21.768.890,—
Pénétrante Versoix-la-Ville .....	24.06.1991	360.000,—
Rénovation bâtiments scolaires BS .....	24.06.1991	40.000,—
Réfection collecteur EP Richelien .....	09.09.1991	69.000,—
Aménagement parc Port-Choiseul .....	16.12.1991	181.000,—
Assainissement terres agricoles, 3 <sup>e</sup> étape .....	22.06.1992	260.000,—
Collecteur EP Isaac-Machard .....	23.06.1992	73.000,—
Chemin de Villars .....	24.06.1992	116.000,—
Piste cyclable Argand .....	19.10.1992	300.000,—
Réfection avenue A.-Lachenal .....	19.10.1992	105.000,—
CSV, abris-vestiaires .....	02.11.1992	167.000,—
Aménagement Maison Naine .....	07.12.1992	150.000,—
	<b>Totaux</b>	<b>38.014.086,—</b>

# HORS BUDGET

Total payé au 31.12.1991	Paiements effectués en 1992	Total payé au 31.12.1992	Solde	Prélèvement
206.196,—	—,—	206.196,—	30.000,—	Taxe écoulement
258.876,70	—,—	258.876,70	44.123,30	Taxe écoulement
1.659.390,60	17.980,—	1.677.370,60	546.629,40	Emprunt
284.985,10	—,—	284.985,10	- 24.985,10	Taxe écoulement
2.328.846,40	67.267,—	2.396.113,40	545.886,60	Emprunt
338.126,25	47.000,—	385.126,25	- 126,25	Emprunt
2.261.385,50	1.567.218,80	3.828.604,30	171.395,70	Emprunt
39.612,—	65.272,—	104.884,—	55.116,—	Emprunt
710.140,05	1.176.764,05	1.886.904,10	283.095,90	Emprunt
70.000,—	14.350,—	84.350,—	1.650,—	Emprunt
477.381,50	427.918,40	905.299,90	322.700,10	Emprunt
64.000,—	22.727,20	86.727,20	343.272,80	Emprunt
1.485.544,80	3.930.630,20	5.416.175,—	16.352.715,—	Emprunt
—,—	100.076,10	100.076,10	259.923,90	Emprunt
53.828,80	—,—	53.828,80	- 13.828,80	Emprunt
40.900,—	11.400,—	52.300,—	16.700,—	Emprunt
—,—	211.334,90	211.334,90	- 30.334,90	Emprunt
—,—	157.420,—	157.420,—	102.580,—	Emprunt
—,—	45.050,—	45.050,—	27.950,—	Emprunt
—,—	76.259,90	76.259,90	39.740,10	Emprunt
—,—	9.516,—	9.516,—	290.484,—	Emprunt
—,—	—,—	—,—	105.000,—	Emprunt
—,—	7.028,05	7.028,05	159.971,95	Emprunt
—,—	—,—	—,—	150.000,—	Emprunt
<b>10.279.213,70</b>	<b>7.955.212,60</b>	<b>18.234.426,30</b>	<b>19.779.659,70</b>	

**CRÉDITS LIQUIDÉS**

<b>Libellé</b>	<b>Date délibération</b>	<b>Crédits votés</b>
Collecteur Pré-Colomb .....	30.03.1987	213.000,—
Collecteur chemin Dégallier supérieur .....	01.02.1988	500.000,—
Signalisation lumineuse chemin Montfleury .....	30.05.1988	85.000,—
Protection civile chemin Ami-Argand .....	30.05.1988	1.905.000,—
Aménagement parc Maurice-Ravel .....	30.05.1988	120.000,—
Collecteur avenue Louis-Yung, 2 <sup>e</sup> étape .....	23.01.1989	2.000.000,—
Etude agrandissement école Lachenal .....	26.06.1989	464.000,—
Pavillon scolaire Lachenal .....	03.04.1989	720.000,—
Assainissement des terres agricoles 2 .....	25.06.1990	293.000,—
Achat d'une balayeuse à feuille	25.06.1990	48.000,—
Achat d'une balayeuse	10.12.1990	190.000,—
	<b>Totaux</b>	<b>6.538.000,—</b>

<b>Total payé au 31.12.1991</b>	<b>Paiements effectués en 1992</b>	<b>Total payé au 31.12.1992</b>	<b>Disponible (Dépassement)</b>	<b>Prélèvement</b>
225.108,85	—,—	225.108,85	- 12.108,85	Emprunt
484.584,35	—,—	484.584,35	15.415,65	Emprunt
68.191,50	—,—	68.191,50	16.808,50	Emprunt
2.030.984,—	1.940,—	2.032.924,—	- 127.924,—	Emprunt
106.744,15	—,—	106.744,15	13.255,85	Emprunt
1.886.081,40	111.883,—	1.997.964,40	2.035,60	Taxes diverses
315.340,—	—,—	315.340,—	148.660,—	Emprunt
772.258,75	—,—	772.258,75	- 52.258,75	Emprunt
- 21.832,70	118.193,—	96.360,30	196.639,70	Emprunt
48.000,—	—,—	48.000,—	—,—	Emprunt
189.810,—	—,—	189.810,—	190,—	Emprunt
<b>6.105.270,30</b>	<b>232.016,—</b>	<b>6.337.286,30</b>	<b>200.713,70</b>	

	<b>Bilan au 01.01.1992</b>	<b>Bilan au 31.12.1992</b>
<b>1 ACTIF</b> .....	71.673.551,64	75.457.327,34
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>		
<b>10 Disponibilités</b> .....	1.162.505,98	531.959,27
100 Caisses .....	29.924,50	30.121,80
101 Chèques postaux .....	224.865,54	51.171,74
102 Banques .....	868.081,65	156.963,21
103 Etat de Genève .....	39.634,29	293.702,52
109 Virements .....	—,—	—,—
<b>11 Avoirs</b> .....	15.673.960,51	18.263.250,14
111 Comptes courants .....	4.047.230,73	1.974.776,99
112 Impôts à encaisser .....	2.349.316,78	3.276.478,80
114 Subventions collectivités publiques .....	—,—	—,—
115 Autres débiteurs .....	733.537,90	762.016,55
116 Avoirs à terme fixe .....	6.980.000,—	10.500.000,—
118 Compte de liaison .....	1.563.875,10	1.749.977,80
<b>12 Placements</b> .....	8.275.928,55	8.321.496,60
120 Valeurs à revenu fixe .....	309.500,—	369.692,05
121 Actions et parts sociales .....	2.111.652,70	2.111.652,70
122 Prêts .....	128.833,75	126.933,75
123 Immeubles .....	5.532.083,75	5.519.359,75
129 Autres placements .....	193.858,35	193.858,35
<b>13 Actifs transitoires</b> .....	345.173,10	398.300,48
130 Intérêts .....	19.001,35	27.019,83
131 Loyers .....	—,—	—,—
132 Assurances .....	2.113,10	—,—
139 Autres comptes transitoires .....	324.058,65	371.280,65
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
<b>14 Investissements</b> .....	43.509.232,50	45.235.569,85
140 Terrains non bâtis .....	72.386,—	227.380,90
141 Ouvrages de génie civil .....	8.539.228,60	6.427.153,95
143 Terrains bâtis .....	34.257.677,65	38.020.894,75
145 Forêts .....	54.803,—	52.603,—
146 Mobilier, machines, véhicules .....	585.137,25	507.537,25
<b>15 Prêts et participations permanents</b> .....	2.706.751,—	2.706.751,—
152 Communes .....	986.000,—	986.000,—
153 Propres établissements .....	1.143.001,—	1.143.001,—
154 Sociétés d'économie mixte .....	577.750,—	577.750,—

	<b>Bilan au 01.01.1992</b>	<b>Bilan au 31.12.1992</b>
<b>2 PASSIF</b> .....	71.673.551,64	75.457.327,34
<b>ENGAGEMENTS</b>		
<b>20 Engagements courants</b> .....	553.662,65	586.365,85
200 Créanciers .....	461.975,80	346.651,45
204 Subventions à verser .....	82.975,45	236.851,40
208 Comptes de liaison .....	6.377,40	—,—
209 Autres engagements .....	2.334,—	2.863,—
<b>22 Dettes à moyen et long termes</b> .....	32.311.370,35	35.224.862,50
221 Reconnaissance de dettes .....	13.311.370,35	12.224.862,50
223 Emprunts par obligations .....	19.000.000,—	23.000.000,—
<b>23 Engagements envers entités particulières</b> .....	45.848,85	56.983,90
233 Fonds et fondations .....	45.848,85	56.983,90
<b>24 Provisions</b> .....	357.039,30	497.442,75
240 Compte de fonctionnement .....	357.039,30	497.442,75
<b>25 Passifs transitoires</b> .....	659.553,57	670.522,52
250 Intérêts .....	659.553,57	670.522,52
259 Autres comptes transitoires .....	—,—	—,—
<b>28 Engagements envers les financements spéciaux</b> .....	3.595.542,30	2.035.921,30
280 Taxes d'équipement .....	1.349.579,75	403.296,50
281 Taxes d'épuration .....	438.340,—	435.539,—
282 Taxes d'écoulement .....	784.828,65	44.690,05
283 Contribution rempl. constr. abris publics .....	107.206,40	108.800,40
285 Fonds de bienfaisance .....	299.123,—	360.011,05
288 Immeubles locatifs .....	616.464,50	683.584,30
<b>29 Fortune nette</b> .....		
290 Fortune .....		34.349.307,22

## Conclusions

Au terme de notre révision, nous vous signalons ci-après les remarques les plus importantes constatées au cours de l'exercice 1992:

- le solde dû par la Résidence Bon-Séjour ne comprend pas d'intérêts créditeurs;
- les dépassements de crédits budgétaires ont été justifiés et seront soumis au Conseil municipal au début du mois de mai;
- quelques crédits d'engagement n'ont pas encore été demandés et votés;
- certaines créances sont sans mouvement depuis plusieurs années. Les créances prescrites doivent être amorties.

Nous relevons par ailleurs les faits les plus marquants constatés au cours de cet exercice:

- augmentation des avoirs, en particulier des dépôts à terme;
- dans le même temps, augmentation de la dette communale de près de 3 millions de francs;
- fort accroissement du reliquat des centimes additionnels;
- augmentation de la valeur des investissements pour Fr. 1.725.000,- en chiffre rond;
- nouvel excédent de financement des investissements;
- nouvelle progression sensible des recettes fiscales;
- excédent de revenus du compte de fonctionnement, supérieur à celui de 1991;
- les revenus et les charges de fonctionnement progressent dans la même proportion (11,9%);
- en 1992, le bilan s'accroît de Fr. 3.783.775,70 ou de 5,3% contre 13,3% en 1991;
- hausse encore du boni budgétaire (quatrième hausse consécutive).

En conclusion, hormis les remarques formulées plus haut ou mentionnées dans le corps du présent rapport, nos vérifications nous permettent de constater que:

- le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité;
- la comptabilité est régulièrement tenue;
- l'état de la fortune nette et des résultats de la commune répond aux directives comptables établies par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales pour les évaluations en matière de bilan.

Vu ce qui précède, nous recommandons d'approuver les comptes annuels de la commune de Versoix pour l'exercice 1992, tels qu'ils vous sont soumis.

Les renseignements et documents que nous avons demandés nous ont été communiqués par le service comptable de la Mairie, à notre entière satisfaction.

Nous donnons le présent rapport en toute bonne foi, sur la base des renseignements et documents qui nous ont été fournis. Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où certains faits de nature à modifier notre appréciation n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Genève, le 28 avril 1993

SCF REVISION SA

N. Stocker

R. Perrenoud

# Rapport de la Commission des finances du 13 mai 1993 après vérification des comptes de l'exercice 1992

Madame,  
Monsieur le Conseiller,

En date des 27 avril et 13 mai 1993, la Commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1992.

Etaient présents:

MM. Gérard Ramseyer, Maire, Pierre-Marie Salamin et René Schneckenburger, Conseillers administratifs.

M<sup>mes</sup> Sylvie Genequand, Micheline Pernet, Janine Schneckenburger, MM. Jacques Fritz, président, Jean-Pierre Bürk, Yves Demierre, Samuel May, Jean-François Sauter, Michel Warynski, Conseillers municipaux, et MM. Daniel Conti, Raymond Lacroix, Jean-Pierre Piccot, Léonard Pouilly, Présidents des Commissions.

M. Jean Biedermann, de la Société de Contrôle Fiduciaire S.A.

MM. Michel Morzier, Secrétaire général, Jean-Daniel Guex et Daniel Vuadens, Secrétaires généraux adjoints, Michel Cela du Service comptable de la commune.

Les comptes se présentent de la manière suivante:

	<b>Budget</b>	<b>Comptes</b>
Aux recettes . . . . .	Fr. 15.763.278, –	Fr. 18.613.457,25
Aux dépenses . . . . .	Fr. 15.744.199, –	Fr. 16.378.736,35

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 2.234.693,90 qui augmentera la fortune nette.

Le bilan au 31 décembre 1992 totalise, tant à l'actif qu'au passif, Fr. 75.457.327,34.

La fortune communale s'élève à . . . . . Fr. 36.385.228,52

La dette communale s'élève à . . . . . Fr. 35.224.862,50

Après avoir obtenu toutes les indications désirées, la Commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont proposés et de donner décharge au Conseil administratif.

La Commission remercie la Société de Contrôle Fiduciaire S.A. pour son rapport, qui facilite son travail de vérification.

Le Président de la Commission des finances:  
Jacques Fritz



**Séance du Conseil municipal du 24 mai 1993**  
**Extrait du procès-verbal**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le compte administratif pour l'exercice 1992 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissements;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1992 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département;

Vu le rapport de la Fiduciaire SCF Révision SA;

Vu le rapport de la Commission des finances du 27 avril et 13 mai 1993;

Sur proposition du Conseil administratif

*décide à l'unanimité*

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1992;
2. d'approuver le compte de fonctionnement 1992 pour un montant de Fr. 16.378.763,35 aux charges et de Fr. 18.613.457,25 aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à Fr. 2.234.693,90;
3. d'approuver le compte d'investissement 1992 pour un montant de Fr. 8.077.639,55 aux dépenses et de Fr. 2.749.788,20 aux recettes, l'augmentation nette des investissements s'élevant à Fr. 5.327.851,35;
4. d'approuver le financement des investissements nets par l'autofinancement à raison de Fr. 5.848.931,90 soit Fr. 3.614.238,— d'amortissements et Fr. 2.234.693,90 d'excédent de revenus du compte de fonctionnement.  
Les dépenses d'investissements nettes ont été couvertes à raison de 109,8% par l'autofinancement et l'excédent de financement s'élève à Fr. 521.080,55;
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 2.234.693,90, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement;
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 1992, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 75.457.327,34.

Certifié conforme au procès-verbal:

Jacques Fritz

Président du Conseil municipal

# Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.  
Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

## Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h. 30 – Compte de chèques postaux: 12-2827-6. – Tél.: 755 21 21. – Fax: 755 48 92.

## Etat civil

*Mariages*: les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

*Décès et inhumations*: en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillo 46, 1227 Carouge, tél. 342 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

## Centre Sportif

Route de l'Etraz 201. Téléphone 755 15 10.

## Garderie de dépannage «Les Mouflets»

Ferme de Bon-Séjour. Téléphone 755 56 82.

## Garderie de Montfleury

Téléphone 755 48 67.

## Ludothèque

Centre Bon-Séjour. Ouverture le mercredi, de 15 h. 30 à 18 h. 30. Fermeture pendant les vacances scolaires. Renseignements: téléphone 755 22 17 ou 755 59 28.

## Bibliothèque

Rampé de la Gare 2. Téléphone 755 34 48. Ouverture: mardi, de 15 h. à 18 h.; mercredi, de 9 h. 30 à 12 h.; jeudi, de 15 h. à 19 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

## Résidence Bon-Séjour

Route de Sauverny 8. Téléphone 775 24 24.

## Foyer de Jour «Livada»

Téléphone 775 20 54.

## Service de soins infirmiers à domicile

Rampé de la Gare 4. Téléphone 755 10 80, de 11 h. à 12 h. – Consultations mères-enfants le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

## Centre social de Versoix

Route de Sauverny 3. Téléphone 755 27 75. – Ouvert: lundi de 14 h. à 17 h., mardi à vendredi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

## Service d'orientation professionnelle

Ouvert du lundi au vendredi de 14 h. à 17 h. 45. Téléphone 779 13 43.

## Service d'aide familiale

M<sup>me</sup> A.-M. Muller (8 h. à 10 h.). Téléphone 755 61 88.

## Aide ménagère au foyer

M<sup>me</sup> A. Veyron (8 h. 30 à 10 h.). Téléphone 755 57 17.

## Restaurants scolaires

Bon-Séjour, tél. 755 31 35 / Montfleury, tél. 755 43 31 / Lachenal, tél. 755 28 01.

## Repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées

M<sup>me</sup> S. Piccot. Téléphone 755 43 95.

# Renseignements

## Inspecteur du bétail

M. René Humbert, 1294 Genthod. Téléphone 774 1638.

## Service du feu

*Etat-major:* Cap F. Blanchard, téléphone 755 24 57, natel 077 24 95 07; Plt A. Falconnet, téléphone 755 11 87; Lt E. Vögeli, téléphone 755 47 58; Lt J. Kursner, téléphone 755 21 57; Four. Anagnostopoulos, téléphone 755 60 85; Sgtn Moret, téléphone 755 32 85.

## Protection civile

Chef local: M. Christian Imhof, p. ad. Mairie de Versoix.

## Gendarmerie

Route de Suisse 71. Téléphone 755 10 21.

## Levée des ordures

*Secteur lac:* soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

*Secteur Jura:* soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 50 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi de sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

## Aluminium et fer blanc

Parking Lachenal – Parking Bordier.

## Déchets de jardins

Mise à disposition d'une benne au parking Lachenal tous les lundis dès 7 h. jusqu'aux mardis à 8 h.

## Déchets toxiques

Retour à la quincaillerie de Versoix, rue des Moulins 43, téléphone 755 26 36.

## Frigos

Acheter la vignette pour évacuation d'anciens appareils, soit chez le vendeur, soit à la Mairie. Coût: Fr. 67.–.

## Huiles végétales et minérales

Parking de l'Ecole Lachenal / Port-Choiseul (huiles moteur).

## Papier

Bennes au parking de l'école Lachenal, Grand-Montfleury, parking Bordier.

## Piles

Parking Lachenal, ou retour chez le commerçant.

## Verre

Bennes au parking de l'école Lachenal, devant les magasins Coop, Migros et Grand-Montfleury, parking Bordier.

## Déchets encombrants

Se renseigner c/o Transvoir, téléphone 776 12 67

## Renseignements Info-Déchets

Mairie, Michel Armand-Ugon, téléphone 755 21 21.

## Services industriels (eau, gaz, électricité)

Rue du Stand 12, 1204 Genève, téléphone 320 88 11.

# Renseignements

## Décharges publiques

En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

## Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation écrite de la Mairie.

## Taille des haies

En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent pas dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique. Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

## Tondeuses à gazon

Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

## Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération. Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

## Ramonage

Maître ramoneur: M. Frédéric-C. Jost, Bernex-en-Combes 22, 1233 Bernex. Tél. 7572933.

## Chef de section

Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, rue de l'Ecole-de-Médecine 13, Genève.

## Services Industriels

L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

## Contrôle de l'habitant

Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

## Ecoles publiques

*Classes primaires* Groupe Lachenal: M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 755 1250.  
Ecole de Montfleury: M<sup>me</sup> Gerber, maîtresse principale, tél. 755 4331.  
Ecole de Bon-Séjour: M. Sommer, maître principal, tél. 755 5353.

*Classes enfantines* Groupe Lachenal: M<sup>me</sup> Biollay, maîtresse principale, tél. 755 6476.  
Chemin Courvoisier: M<sup>me</sup> Girardet, maîtresse principale, tél. 755 2877.  
Ecole Ami-Argand: M<sup>me</sup> Chapuis, maîtresse principale, tél. 755 2379.  
Ecole de Montfleury I: M<sup>me</sup> Gerber, maîtresse principale, tél. 755 4331.  
Ecole de Montfleury II: M<sup>me</sup> Berger, maîtresse principale, tél. 755 4721.

## Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Gobet, route de Suisse 85, téléphone 755 1244.  
Paroisse protestante, M. le Pasteur Bruno Miquel, route de Sauverny 7, téléphone 755 2757.

# Renseignements

## Sociétés et groupements locaux

<i>Nom</i>	<i>Responsable</i>	<i>Téléphone</i>
<b>Utilité publique</b>		
Samaritains de Versoix et environs	M. M. Guglielmetti, Collex	774 11 37
Sapeurs-pompiers	Cap. François Blanchard	755 24 57
Sauvetage du Léman	M. G. Varonier	755 27 04
<b>De quartiers et autres</b>		
Avenue Vernes	M. Jean-Pierre Motto	755 12 36
Cité Choiseul	M. F. Snoeckx	755 23 90
Le Domaine	M. Ernest Wagner	755 60 35
Montfleury	M <sup>me</sup> V. Schmied	755 62 24
Pont-Céard 11-13-15	M <sup>me</sup> R. Bovy	755 43 41
Richelien	M <sup>me</sup> P. Uldry	755 25 29
Saint-Loup - Lachenal	M. Roland Kurz	755 36 25
Coin de Terre (Groupement de Versoix)	M. H. Thiévent	755 23 71
Aslocœur	M. Pierre Härtel	755 27 96
Dames foraines	M <sup>me</sup> A. Wetzel	077 / 124 51 59
<b>Jeunesse</b>		
Colonies de vacances	M <sup>me</sup> Lise Rey	755 47 01
Groupe scout de Saint-Loup	M <sup>lle</sup> C. Stämpfli	755 15 84
Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines	M <sup>me</sup> Andrée Wasser	755 53 32
Parents des élèves du Cycle d'orientation	M <sup>me</sup> R. Azoo-Klinger	755 44 61
Rado, Centre d'accueil (12 à 17 ans)	M. R. Kopp	755 47 11
Galaxy (dès 18 ans)	M. M. Jaeggli	779 00 29
<b>Culture et loisirs</b>		
Aïroma	M <sup>me</sup> M. Biollay	755 42 13
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	M. G. Alessi	755 16 53
Amis de la Musique Municipale	M. M. Mojonnier	755 20 62
Club des Aînés	M <sup>me</sup> J. Duflon	755 24 17
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	755 23 03
Confrérie des potes-au-feu	M. R. Aeschbach, Bogis-Bossey	776 30 60
Costumes genevois	M <sup>me</sup> Gabrielle Mojonnier	755 20 62
Dames paysannes	M <sup>me</sup> Rosette Courtois	755 43 16
Ecole & Quartier	Secrétariat	755 56 81
Groupe d'histoire régionale	Secrétariat	755 56 81
Groupement artistique GAAVE	M. François D. Hermès	774 15 17
Musique Municipale	M. C. Fickentscher	755 63 44
Protection des bois de la rive droite du lac	M. Jean-Pierre Schricker	755 28 67
Traîne-Matin de Port-Choiseul	M. Jean-Henri Serex	733 52 67
Versoix Spectacles	M. Daniel Vuadens	755 21 21
Versoix-Info	M. Didier Zumbrunn	755 26 17

# Renseignements

## Sociétés et groupements locaux (suite)

<i>Nom</i>	<i>Responsable</i>	<i>Téléphone</i>
<b>Sports</b>		
Badminton-Club	M. Philippe Leyvraz	755 16 78
Basket-Club	M. Didier Hecquet	755 33 62
Cavaliers	M. Claude Lehmann	755 20 65
Club nautique	Secrétariat	755 35 00
Sauvetage du Léman	M. Gilbert Varonier	755 27 04
Courses de lévriers	M <sup>me</sup> M.-C. Besson	796 33 86
Football-Club	M. Yvan Muller	755 40 61
Gymnastique (FSG)	M. André Büchli	755 54 08
Gymnastique-Dames	M <sup>me</sup> J. Pouilly	755 11 53
JRMCV	M. P. Scheffre, Chavannes-des-Bois	755 42 23
Model Club	M. J. Sciboz	798 24 82
Pétanque des Gravines	M. D. Ruffieux	366 32 51
Quilles	M. Maurice Abbé	782 73 19
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	755 42 38
Squash-Club	M. Philippe Grenier	755 21 35
Tennis-Club	M. G. Chatillon	755 67 87
Tennis de table	M. J. Bader	755 23 16
Tir	M. Jean-Pierre Marquis	755 45 18